



Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. ROVIRA (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Je souhaite avant tout, au nom de mon pays, saluer et féliciter particulièrement le Président, M. Lazar Mojsov, pour l'insigne honneur qui lui a été fait de présider cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

2. L'Uruguay, qui entretient des relations excellentes et de longue date avec son pays, la République fédérative socialiste de Yougoslavie, voit dans cet honneur non seulement un hommage rendu aux qualités éminentes du Président, mais aussi un hommage à sa patrie.

3. Je voudrais également dire la satisfaction de mon pays de l'élection de l'ambassadeur Carlos Ortiz de Rozas à la présidence de la Commission spéciale de cette session. C'est un hommage justement rendu à son pays, l'Argentine, dont l'amitié ancienne honore l'Uruguay, un hommage mérité à l'Amérique latine, et un hommage plus particulier aux qualités morales et intellectuelles brillantes d'un grand diplomate, dont l'éloge a été fait à juste titre par les chefs des délégations de Sri Lanka, de l'URSS et de la Grèce, lorsqu'ils ont proposé sa candidature [*1^{re} séance*].

4. Le projet de document final, que le Comité préparatoire de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale présidé par l'ambassadeur Ortiz de Rozas a élaboré [*voir A/S-10/1, vol. I*] et dont il a parlé dans son exposé, suppose un effort certain pour condenser la gamme très complexe des facteurs qui ont une incidence sur la question du désarmement, ainsi que la mise au point de suggestions et de mesures claires et appropriées pour atteindre graduellement, autant que possible, le grand objectif d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international approprié.

5. Je profite donc de cette occasion pour transmettre les félicitations de ma délégation au Président du Comité préparatoire et à ses membres, représentants de 54 pays, pour la tâche féconde qu'ils ont réalisée. Elle constitue une preuve éloquent de travail réalisé ici et les conclusions auxquelles on arrivera représenteront sans doute, sous la direction experte des Présidents de l'Assemblée et de la Commission spéciale, un pas de plus, pour le moins, sur le chemin difficile de la réalisation d'un désarmement qui permettrait d'utiliser les

richesses fabuleuses ainsi libérées aux fins du développement, en mettant un terme à la misère, au retard, à l'ignorance, à l'inhumanité des conditions de vie, et à l'incertitude sur leur destin dans laquelle vivent de grandes masses de la population mondiale.

6. Il faudra tenir compte de ce qu'ont dit les délégations de l'Argentine, du Brésil et de la Yougoslavie, entre autres, à savoir qu'on ne devra pas limiter les emplois pacifiques de l'énergie nucléaire et qu'on devrait rejeter toute tentative visant à créer un monopole d'un petit groupe de puissances nucléaires qui irait à l'encontre des intérêts des pays en développement.

7. Mon pays partage profondément l'inquiétude d'un monde qui souhaite arriver à une situation authentique de paix sans crainte de guerre, sans crainte d'une hécatombe apocalyptique ni d'un autre type de conflit qui gênerait son développement et ce, dans le travail et dans la sécurité sans discrimination stratégique, politique ou de tout autre genre, et dans l'égalité des chances et des conditions pour tous les habitants de la planète.

8. Nous croyons que ce qu'il faut désarmer en premier lieu, c'est la conscience de l'homme, si nous voulons que le genre de travail qu'aborde cette session aboutisse à ses objectifs logiques et naturels.

9. Parlant de cette question à la dernière session de l'Assemblée générale, j'ai déclaré du haut de cette même tribune, au nom de l'Uruguay :

"Il nous semble que les peuples du monde ont l'impression que le désarmement n'est qu'un sujet de rhétorique; ils l'appuient comme quelque chose de naturel pour une cause qui en vaut la peine; pourtant, en réalité, au fur et à mesure que le temps passe et à l'inverse de ce que l'on pourrait espérer, des armes de plus en plus perfectionnées et mortelles se trouvent en quantité croissante dans toutes les régions du monde.

"Pour diverses raisons, une grande part des revenus des pays et des ressources humaines sont accumulés pour en faire des moyens de destruction, alors que des millions d'êtres humains meurent de faim dans les rues, cependant que d'autres vivent dans des conditions inhumaines qui ne leur permettent pas d'acquiescer leur développement intégral.

"Il est urgent, dans ce domaine comme dans d'autres, de parvenir à des résultats concrets qui ne permettront pas seulement le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais grâce auxquels nous pourrions nous exprimer avec une autorité morale et

nous appuyer sur la confiance de nos peuples, s'agissant d'une question si controversée dans la réalité¹."

10. Si l'on jette un coup d'œil sur la situation du monde à l'heure actuelle, ces mots prennent toute leur actualité. Les observations sur l'accroissement de la puissance nucléaire à des fins belliqueuses des super-puissances qui sont à la tête de cette course aux armements nucléaires faites hier par le Ministre de la République populaire de Chine [7^e séance] se passent de commentaires. Dieu veuille que les travaux de cette session nous permettent de modifier, en l'améliorant, ce panorama si sombre!

11. C'est pourquoi ma délégation s'empresse d'ajouter qu'elle apportera son appui résolu à toutes les initiatives destinées à parvenir aux objectifs suprêmes que cette réunion a visés et vise.

12. Pays traditionnellement amoureux de la paix et de la liberté, dans l'ordre et la justice, défenseur et promoteur enthousiaste des principes d'autodétermination des peuples, de la non-intervention dans les affaires intérieures de chaque Etat, de la solution pacifique des conflits internationaux et de l'arbitrage large, l'Uruguay contribuera avec toute son énergie au respect de ces normes cardinales du droit international ainsi qu'à la continuation active de toutes les actions possibles en matière de désarmement que permettent les circonstances actuelles.

13. En d'autres termes, ma délégation apportera son appui à toute initiative qui aurait les objectifs suivants : premièrement, promouvoir un désarmement nucléaire et mettre l'accent sur la prévention d'une guerre nucléaire; deuxièmement, appuyer la proposition d'une restructuration et d'une amélioration du procédé de travail de la Conférence du Comité du désarmement qui doit être révisé à la lumière du principe de l'égalité juridique des Etats afin que toutes les puissances nucléaires en fassent partie; troisièmement, arriver à interdire l'emploi des armes traditionnelles particulièrement inhumaines telles que le napalm et autres armes incendiaires et, à cet égard, souligner l'initiative de la convocation de la conférence des Nations Unies sur cette question, qui doit avoir lieu l'année prochaine; quatrièmement, réaliser une convention sur le non-emploi des armes nucléaires; cinquièmement, élaborer un accord pour l'élimination de toutes les armes chimiques; sixièmement, souligner l'importance d'arriver à une concertation sur un traité d'interdiction générale des essais nucléaires et de conclure un traité qui puisse être examiné à la Conférence du Comité du désarmement et transmis par la suite à l'Assemblée générale; septièmement, commencer des négociations multilatérales afin d'éviter la course aux armements sur les fonds marins, dans les océans et sur leur sous-sol; huitièmement, favoriser la formulation des déclarations communes par les principaux pays dotés d'armes nucléaires, déclarations en vertu desquelles ces pays s'engageraient à réduire leurs dépenses militaires et

utiliser les ressources ainsi économisées pour promouvoir le développement économique et social des pays en développement; neuvièmement, concertation d'une assemblée mondiale pour le désarmement; dixièmement, participation égale de tous les Etats, y compris ceux qui possèdent des armes nucléaires, dans les négociations internationales sur le désarmement.

14. Qu'il me soit permis d'indiquer clairement ici quelques idées et concepts qui vous permettront de mieux comprendre sur quelles bases repose la position de mon pays telle que je viens de vous l'exposer.

15. Le monde vu à l'heure actuelle, et depuis quelques décennies déjà — pratiquement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale —, souffre d'un type spécial de guerre limitée, la guerre de guérilla, dont mon pays a pâti et qui, se fondant sur une base idéologique, se déplace aujourd'hui commodément dans le monde entier, surtout dans les Etats non marxistes sous-développés ou développés, aboutissant à la désarticulation et à l'effondrement de ces Etats.

16. Qu'il me soit permis de faire remarquer que, pour ce genre de guerre, au sujet de laquelle mon pays est en mesure d'apporter une expérience aussi irremplaçable qu'inconnue, le désarmement n'offre aucune solution. Car ce n'est pas le genre d'armes en jeu dans ce genre de guerre qui préoccupe cette assemblée. Il s'agit, par contre, de problèmes de valeur culturelle imposés d'une manière quasi scientifique, calculée, délibérée et tortueuse, par des minorités minuscules et extrémistes qui emploient la terreur et la violence.

17. C'est un sujet qui mérite la plus grande attention et qui ne devrait pas échapper à une assemblée du genre de celle-ci, qui ne devrait pas échapper non plus à une étude objective et scientifique de ses organes spécialisés. En effet, le désarmement est indissolublement lié à toutes sortes de conflits susceptibles de perturber la paix d'un pays ou d'un groupe de pays, et par conséquent il aura des répercussions sur la paix du monde. A cet égard, je voudrais rappeler ce qu'a eu à dire le Ministre des affaires étrangères et du culte de la République argentine dans ce même sens, à savoir qu'il y a, en outre, des méthodes indirectes et plus subtiles d'agression qui attisent la violence terroriste afin de dominer plusieurs pays [5^e séance].

18. Il ne semble pas nécessaire d'insister sur le fait que la néo-technologie est le facteur le plus important qui impose son empreinte au temps que nous vivons.

19. C'est ainsi que Raymond Aron a parlé de l'"ère technologique"; Michel Poniatowski a parlé de la "société du développement scientifique"; Zbigniew Brzezinski a parlé de la "société technétronique", en raison de la prédominance de la technologie et de l'électronique; Pierre Bertaux a parlé de la "société mutationnelle", référence à la mutation qu'impose la technologie à la société; A. M. Hilton a parlé de la "société ciberculturelle", référence à l'influence de la technologie cibernetique sur la culture contemporaine.

20. D'autres néologismes tels que "société industrielle néo-technique" ou "ère atomique", "ère spatiale",

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 13^e séance, par. 202 à 204.

sont également des termes qui ont des connotations nettement technologiques.

21. Dans un livre bien connu, Francesco Alberoni présente l'équation suivante : $P = f(ST)$, qui révèle que la puissance des nations, P , est fonction du territoire, T , et de la capacité technique, S . Puisque T est invariable, toute augmentation de la puissance est représentée par l'accroissement de la capacité technique, de là toute la concurrence que se font les nations à la poursuite d'une technique plus ample et plus perfectionnée pour renforcer surtout le développement économique d'un côté et leur potentiel de guerre de l'autre.

22. Si nous nous trouvons dans une ère technologique, la guerre est, elle aussi, nécessairement technologique.

23. C'est R. Buckminster Fuller qui a annoncé l'une des conséquences les plus notables de la technologie en la résumant en une phrase : "faire plus avec moins". Avec moins de ressources, la technique fait plus de produits ; avec moins d'éléments de cause, elle obtient plus d'effets. Ce principe a été appelé par Fuller le principe de l'"éphémérisation globale". La signification de ce principe peut être démontrée par quelques exemples simples : ainsi, avec un quart de tonne de satellites de communication on diffuse plus d'informations qu'avec 15 000 tonnes de câbles sous-marins ; avec 100 kilogrammes d'ordinateurs, on arrive à une capacité de calcul supérieure à ce qu'on obtient avec 2 millions de kilogrammes de machines à calculer traditionnelles.

24. Ce principe d'éphémérisation, traduit sur le plan des techniques de guerre, démontre qu'un demi-kilo de toxines botuliniques a un pouvoir meurtrier supérieur à l'ensemble des armes utilisées pendant les 100 dernières guerres de l'histoire, sans parler de la bombe H, dont quelques kilogrammes ont le même pouvoir de destruction que des millions de tonnes de TNT ou d'autres engins perfectionnés appartenant aux "gadgets" contemporains de la guerre.

25. La néo-technique peut donc promouvoir du point de vue de guerre un changement d'échelle, un changement quantitatif qui, de nos jours, permet à n'importe quel citoyen du monde de comprendre que l'on dispose aujourd'hui d'instruments qui peuvent faire sombrer l'humanité et la biosphère dans la destruction totale.

26. Le Pr Gaston Bouthoul ajoute aux trois secteurs classiques de la population — secteur primaire, secteur secondaire, secteur tertiaire — un autre secteur, le secteur quaternaire, qui est le secteur de l'activité destructrice, c'est-à-dire la population qui est utilisée pour produire, employer et trouver les armes nécessaires à la guerre.

27. Robert Oppenheimer, à cet égard, a dit avec raison que 90 p. 100 des chercheurs scientifiques de l'histoire vivent de nos jours, ce qui donne une idée de la science et de la technique de notre époque. Alastair Buchan fait remarquer que 25 p. 100 des savants du monde, qui représentent 90 p. 100 de tous ceux de l'histoire de l'humanité, se consacrent à la recherche sur les armes. A son tour, comme le dit Arnold Toynbee, "l'art de la guerre progresse aux dépens de tous les arts de la paix", de telle sorte qu'on peut se rendre compte des consé-

quences terribles qu'a la technologie sur la mutation, non seulement du point de vue quantitatif, mais également du point de vue de l'augmentation qualitative que représentent les armes disponibles et les armes éventuelles. Ces armes ne sont pas des armes classiques, et la guerre à laquelle donnent lieu de telles armes est appelée, depuis Nagasaki, non classique.

28. Les armes non classiques sont les armes nucléaires : bombes A et bombes H, dont les effets sont la chaleur, les rayonnements ionisants et ondes de choc ; les bombes RRR (radiations résiduelles réduites), dont les effets sont la chaleur et l'onde d'expansion et non les rayonnements ; les bombes à neutrons, dont les effets sont le fruit de rayonnements et non de la chaleur et de l'expansion. C'est pourquoi elles sont meurtrières pour les êtres vivants tout en permettant de conserver les biens matériels.

29. Les armes non classiques sont également des armes chimiques et des armes biologiques qui constituent, avec les armes nucléaires, la trilogie de la guerre mondiale.

30. L'ABC, le complexe des armes atomiques, biologiques et chimiques, est considéré par les stratèges comme des armes absolues.

31. Les armes qui permettent de changer le climat ou les armes psychotropiques sont également des armes non classiques.

32. Les missiles, les aéronefs, les satellites et les missiles autoguidés sont parmi les vecteurs possibles des armes nucléaires.

33. Si la technique de guerre et le perfectionnement qu'elle connaît chaque jour augmentent le pouvoir de destruction des armes, on est en droit de penser que cette même technique a le pouvoir de promouvoir et d'encourager les éléments de défense de la vie de l'homme face à ces armes. Dans ce sens, certaines possibilités sont : la technique des armes défensives, par exemple, les missiles ABM, ou antibalistiques, les systèmes de détection, etc. ; la technique de défense biologique, qui s'inspire de la résistance des organismes biologiques aux rayonnements et repose sur les moyens de renforcement fondés sur les progrès de la biologie, de la biomécanique, de la chimie et de la génétique ; la technique qui rend possible le contrôle des armes absolues, comme les découvertes de techniques de vérification photographique, la détection sismographique, la mesure de la radio-activité, l'emploi de satellites, etc., qui sont autant d'éléments donnant un degré élevé de fiabilité au procédé d'évaluation et de contrôle du potentiel de guerre ; la technique destinée à résoudre les problèmes conflictuels en s'attaquant aux causes, comme celle qui est liée à la recherche en matière de biosynthèse ribosomique des protéines ; d'autres techniques s'attaquent aux conséquences, comme la technique de la décontamination et de la purification de l'environnement, ou la technique du recyclage, que l'on pourrait considérer comme technique au service de la recherche pour la paix.

34. Simone de Beauvoir a déjà mis l'accent sur le rôle de la technologie dans la dépersonnalisation de l'homme moderne et sa "codification". Ludwig von Bertalanffy

a parlé d'un processus de désanthropomorphisation progressive, dépendant de la science et de la technique. Gerald Leach, dans son livre "Les biocrates"², montre que les dangers que comporte une manipulation de l'homme, de sa volonté, de son psychisme, de son organisme et de ses gènes, sont les plus grands dangers de la technique.

35. Tels sont les armes et les instruments de la destruction auxquels la technologie elle-même doit trouver des antidotes.

36. Dans son livre "Science et liberté", Lyman Bryson fait remarquer que, si le matérialisme technologique ne peut être contenu par l'humanisme scientifique, ce n'est pas la guerre mais la destinée de l'homme en soi qui sera mise à l'épreuve de façon définitive et certainement fatale.

37. Il est utile de faire quelques commentaires sur le sens de la psychologie de la guerre et de la paix et, par tant, du désarmement. Il y a deux aspects indispensables à considérer dans le problème du contrôle des armements : un de ces aspects est la course aux armements et l'autre est le pacifisme. Pierre Haser a dit que le problème de la paix est devenu trop important pour qu'il soit laissé aux mains des pacifistes. A son tour, Herbert Butterfield pense que le leitmotiv de la course aux armements est "la tendance du pouvoir en tant que tel à se développer indéfiniment jusqu'à ce qu'il rencontre une force supérieure".

38. Voilà donc le *primum movens* des implications psychologiques de la course aux armements. Le contrôle des armements devient un genre de symbiose entre l'attitude guerrière et l'attitude pacifique de l'homme. Cela ne suppose pas nécessairement le désarmement, mais c'est une voie vers la paix.

39. Klaus Knorr, dans son livre "L'emploi du pouvoir militaire à l'âge nucléaire", parlant de l'utilité des armes a dit : "Cette utilité est une question de perception et de valeur. C'est quelque chose d'essentiellement subjectif, et ce fait exclut tout calcul et empêche la comparaison entre pays et dans le temps³." Knorr a recours à une formule simple qui est celle-ci : $U = V - C$, où U est l'utilité du pouvoir d'armements qui dépend de la satisfaction de certaines valeurs, V, et l'augmentation de certains coûts C. L'utilité dépend de la différence des valeurs totales et des coûts totaux. Entre les valeurs, on comptabilise l'intégrité territoriale, la survie, la sécurité et les biens tels que le respect et le prestige qui, au minimum, ont une teneur psychologique élevée. Parmi les coûts, on a les coûts économiques, financiers, les dommages moraux, le complexe de culpabilité, la dignité lésée, etc.

40. Le fait que les hommes de science, les gouvernants, les stratèges et les militaires puissent se mettre d'accord soit sur des thèses optimistes, soit sur des thèses pessimistes est également une attitude psychologique, étant donné qu'il existe des arguments à l'appui de l'une et l'autre thèse.

41. Ce même concept ressassé de dissuasion nucléaire repose sur des hypothèses psychologiques, comme le souligne James E. Dougherty : "Le concept de la dissuasion, dit-il, est plus qu'un concept stratégique et militaire. Il relève également du domaine de la psychologie, car il suppose un effort pour influencer le comportement d'autrui en ayant recours à la dissuasion, c'est-à-dire la menace d'infliger un châtiment insupportable en guise de représailles pour certaines formes indésirables de comportement, telles que l'agression militaire."

42. Y. G. Maslow, qui est en quelque sorte l'artisan de la psychologie humaniste, attribue à la dissuasion le rôle primordial dans la recherche de la sécurité, en affirmant que "tout semble moins important que la sécurité et la protection".

43. Albert Einstein, en revanche, soutient que c'est la peur qui est le facteur psychologique prioritaire et il affirme : "L'énergie nucléaire peut intimider l'humanité en la portant à ordonner ses affaires internationales; ce qu'elle ne ferait pas sans la pression de la peur."

44. De toute manière, la dissuasion est un jeu intellectuel, dont la condition est un degré élevé de rationalisme des parties en cause.

45. La stratégie nucléaire repose sur le principe de la *mutual assured destruction* (MAD) ou destruction mutuelle assurée. Aux fins d'une telle dissuasion, il est nécessaire de disposer d'une puissance nucléaire suffisante pour faire subir à la contrepartie un dommage irréparable. Cet équilibre de la terreur est à l'origine de la signature du premier accord sur la limitation des armes stratégiques, en mai 1972, qui vise à geler les arsenaux nucléaires sans diminuer la force de représailles de chacune des parties.

46. Le général Pierre Gallois, dans son livre *Stratégie de l'âge nucléaire*, soutient la théorie de la "dissuasion proportionnelle", fondée sur la possibilité qu'ont les puissances moindres de se doter d'une force de dissuasion capable d'infliger à l'agresseur potentiel des pertes égales à la valeur de ce qui est mis en jeu. Ainsi, une petite puissance peut se doter d'une force dissuasive et contribuer, d'après Gallois, au maintien de la paix. Je reviens ici à l'équation de Knorr : $U = V - C$, et je pense qu'il s'agirait de convaincre l'autre partie du manque d'utilité, U, d'une agression potentielle, en raison du danger pour les valeurs, V, qui sont en jeu.

47. Le contexte psychologique est lié aussi au contrôle des armements, comme le soutient Donald Brennan, lorsqu'il dit : "Une grande partie de l'énorme complexité du contrôle des armements vient du fait qu'il s'agit d'un sujet extrêmement subjectif : aucun spécialiste ne voit les conséquences de la même manière."

48. Mais c'est sur le comportement agressif des communautés que les psychologues mettent l'accent en insistant particulièrement sur les dangers de l'affrontement guerrier.

²The Biocrats, Penguin, Harmondsworth, 1972.

³On the Uses of Military Power in The Nuclear Age, Princeton University Press, Princeton, 1966, p. 8.

⁴Calmann-Lévy, Paris, 1960.

49. Référons-nous brièvement aux points de vue suivants.

50. Le Dr Alex Comfort lie le comportement agressif à la densité démographique. G. M. Carstairs établit un lien entre l'attitude belliqueuse et le fait que l'homme se trouve limité à un certain espace territorial sur lequel un homme ou une communauté exerce sa tutelle.

51. Frank Fraser Darling soutient que l'homme est le seul élément de l'espèce capable de se mentir à lui-même ou à d'autres que lui-même. Aucune autre espèce animale ne ment. L'homme, en transformant la vérité, devient incontestablement la texture même qui conditionne l'agressivité.

52. Joseph S. Weiner lie l'agressivité à un cumul de tension émotionnelle répété auquel l'individu est soumis, ce qui finit par provoquer chez lui une réaction hyperémotionnelle, à la base de tout comportement agressif.

53. C. H. Waddington établit une différence entre l'agressivité animale, qui est interspécifique, et l'agressivité humaine, qui est intraspécifique, en raison du don de la parole qui entraîne l'homme dans des mécanismes de sémantique complexes pouvant facilement conduire à des affrontements.

54. John Dollard, dans son étude "Frustration et aggression", établit une corrélation entre l'agressivité humaine et les expériences frustrantes, qu'elles soient individuelles ou sociales. La frustration engendre l'agression et l'agression exaspère la frustration, comme dans un cercle vicieux qui finit par se manifester en une action consommée.

55. Philip Noël-Baker, prix Nobel de la paix, soutient que l'homme a acquis, à travers son évolution et son histoire, un esprit de contradiction, une attitude synallagmatique qui place l'homme dans un dualisme : il doit lutter contre quelque chose et, sa personnalité se dédoublant, il doit lutter contre le doute, comme Hamlet. La même lutte des classes, que le marxisme présente comme l'une de ses principales conceptions, est le fruit de la psychologie de Karl Marx, dont le thème principal est "De Omnibus Dubitandum" : tout est sujet au doute. P. Noel-Baker prétend qu'il est nécessaire de créer une morale dans les affaires internationales qui permette aux communautés de passer d'une attitude synallagmatique à une attitude anallagmatique.

56. B. F. Skinner, un des sociologues les plus éminents, estime, dans son rapport polémique intitulé "Au-delà de la liberté et de la dignité⁶", que l'agressivité est liée à notre culture en raison de deux facteurs : "Le désir futile de liberté sans contrôle et la foi aveugle dans la dignité humaine".

57. Pour ce penseur, l'homme ne peut donc pas être libre car il est en partie déterminé par ses gènes et condamné, d'autre part, par son milieu physique et social. Sa dignité n'est qu'une illusion, car il ne peut s'attribuer

le crédit de sa propre conduite. Il débouche ainsi sur l'agression qui représente, à ce niveau, une question de survie. La solution est la recherche de l'autocontrôle grâce à un comportement équilibré et surtout grâce à la culture.

58. Sans préjuger des solutions proposées dans le projet de document final que le Comité préparatoire a élaboré, au cours de travaux dont la difficulté apparaît à la lecture même, solutions qui nous ont été présentées avec beaucoup de sagesse et de tact au cours de la première séance par le Président du Comité, M. Ortiz de Rozas, ma délégation estime que l'Assemblée devrait prendre en considération la possibilité de créer un organisme consultatif de polémologie, sous les auspices des Nations Unies, dont les tâches seraient celles que j'ai mentionnées plus haut.

59. Cette fonction consultative semble indispensable et l'apport qu'un organe de ce genre fournirait serait certainement la source d'information la plus complète sur un sujet complexe en soi et qui évolue très rapidement. Ce serait aussi le meilleur moyen de mettre ces renseignements à la portée de tous les habitants du monde et de les faire se rendre compte, d'une manière directe et non déguisée, de l'amplitude du problème.

60. La polémologie — du grec *polemos* : guerre — est l'étude scientifique de la guerre et de la paix afin d'en tirer des conclusions pour préserver la paix.

61. On cherche à enlever les cycles de la guerre et de la paix du contexte politique, où ce problème est traditionnellement traité, pour les placer dans un contexte scientifique. Dans la polémologie, la guerre et la paix sont étudiées selon les méthodes scientifiques habituelles : établissement de faits comparables, développement de théories d'interprétation, démonstration et essais d'application de ces théories.

62. Karl von Clausewitz établit, dans son ouvrage connu "Sur la guerre", que la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens. Elle est donc un instrument que les hommes ont à leur disposition.

63. La polémologie met en doute cette affirmation et soutient que ce sont les hommes qui, dans certaines circonstances données, deviennent les pions passifs du jeu de la guerre. Elle essaie donc de dégager des sciences humaines et surtout de celles qui se rapportent au comportement les éléments nécessaires pour disséquer l'attitude belliqueuse de l'homme. Elle diffère aussi du "pacifisme traditionnel" d'après lequel un peu de bonne volonté peut mettre fin aux conflits et qui essaie de juger ces conflits selon des valeurs morales et sans base objective.

64. On cherche à mieux connaître les causes, les cycles et le fonctionnement de la guerre afin d'aboutir à un "pacifisme fonctionnel", d'une nature tout à fait différente du "pacifisme traditionnel".

65. A propos de ce point, il convient de se rappeler ce qu'a dit le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique [2^e séance] quand il se référait aux forces qui poussent à

⁶*Frustration and Aggression*, Yale University Press, New Haven, 1939.

⁷*Beyond Freedom and Dignity*, Knopf, New York, 1971.

⁸*On War*, Modern Library, New York, 1943.

l'armement comme par exemple la technologie, la tension internationale, les préoccupations légitimes de sécurité, sans laisser de côté les facteurs irrationnels. Chaque gouvernement, ai-je dit déjà, doit renforcer les institutions et les connaissances nécessaires pour contrôler les armes.

66. Il faut se rappeler que la guerre a été considérée comme un fléau de Dieu, comme un châtement divin infligé à l'homme. Ainsi le chevalier de l'Apocalypse s'est vu attribuer le pouvoir de déterrer la paix de la terre et d'obtenir que les hommes s'entre-tuent :

"La bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra et les tuera." [Apocalypse, chapitre 11, verset 7.]

"Le bruit parvient jusqu'à l'extrémité de la terre; car l'Eternel est en dispute avec les nations, il entre en jugement contre toute chair; il livre les méchants au glaive... ainsi parle l'Eternel des armées : voici, la calamité va de nation à nation et une grande tempête s'élève des extrémités de la terre. Ceux que tuera l'Eternel en ce jour seront étendus d'un bout à l'autre de la terre; ils seront ni pleurés, ni recueillis, ni enterrés, ils seront comme du fumier sur la terre. Gémissiez, pasteurs, et criez! roulez-vous dans la cendre, conducteurs de troupeaux! car les jours sont venus où vous allez être égorgés. Je vous briserai, et vous tomberez comme un vase de prix." [Jérémie, chapitre 25, verset 31 à 34.]

67. Le Conseil de Londres a attribué, en 1665, les fléaux de l'épidémie à un châtement de Dieu pour faire expier aux Londoniens les écrits impies de Thomas Hobbes.

68. L'optique théologique de la guerre et de la paix est devenue laïque, profane, et a été remplacée par certaines formes du savoir consacré dans trois disciplines : la morale, la sociologie et le droit.

69. Mais ces trois disciplines ont montré une tendance marquée à adopter un critère normatif pour aborder la problématique de la paix et de la guerre. C'est ainsi qu'on a parlé de guerre juste et de guerre injuste — dont on peut trouver un précédent chez l'empereur Constantin —, des défenseurs du bien face aux artisans du mal.

70. La recherche scientifique de la guerre et de la paix basée sur des critères objectifs et non sur des prémisses, des axiomes et des normes, a commencé bien tard dans l'histoire; c'est au cours de notre siècle, et surtout depuis la seconde guerre mondiale, qu'elle a fait ses premiers pas. Dans la décennie de 1940, avec la publication de l'œuvre monumentale "Etude de la guerre", résultat de la contribution multidisciplinaire de 70 spécialistes des traités, dirigés par Q. Wright⁸, qui travaillèrent pendant 15 ans, les fondements de la polémologie ont été jetés. A partir de cette date et avec l'apparition des armes atomiques, les études sur la guerre et la paix non seulement prirent un caractère plus objectif, mais elles eurent pour raison d'être la préserva-

tion de l'espèce humaine menacée d'extinction par les radiations ionisantes.

71. Albert Camus a fait remarquer que chaque génération porte avec elle les rêves et l'angoisse de forger un nouveau monde; en revanche, ajoutait-il, sa génération portait avec elle la volonté que le monde ne soit pas détruit.

72. La polémologie est l'étude de la guerre et de la paix.

73. Pour ce qui concerne la guerre, elle analyse son étiologie, ses causes qui peuvent être : structurelles, essayant de rechercher des relations entre les structures économiques, ethniques, politiques, démographiques et l'agressivité; conjoncturelles, en analysant l'incidence du contexte historique; occasionnelles, c'est-à-dire la conséquence de motivations immédiates.

74. Les guerres peuvent être en outre limitées lorsqu'elles n'intéressent que l'appareil militaire des nations; totales lorsqu'elles mettent en jeu tout le contexte militaire et civil des nations; intentionnelles et non intentionnelles. Le type de guerre intentionnelle est sur le modèle de Clausewitz, c'est-à-dire la "poursuite de la politique par des moyens militaires". Ce que l'on appelle la guerre cataclytique est celle décrite par Léon Tolstoï dans *Guerre et Paix*, roman dans lequel la guerre apparaît comme un événement non souhaité et non prémédité, produit de forces aveugles ou aléatoires qui placent l'homme face au fait accompli.

75. Or les polémologues estiment que l'épée de Damoclès de la guerre nucléaire ne relève pas des canons de la guerre stratégique. Il est difficile de concevoir une guerre intentionnelle entre deux Etats raisonnables, mais une erreur ou un accident, une imprécision dans les calculs, une escalade peuvent être la source d'une catastrophe nucléaire. Ainsi, Thomas Schelling, dans son livre "Armes et influence", dit :

"Il n'existe pas de processus prévisible par lequel les Etats-Unis et l'Union soviétique peuvent être entraînés dans la guerre nucléaire. Si la guerre éclate, ce sera la conséquence d'un processus qui n'a pas été prévu, de réactions qu'il est impossible de prévoir exactement, de décisions qui n'ont pas été complètement délibérées, d'événements qui n'auront pas été totalement maîtrisés. La guerre n'a jamais échappé à l'incertitude, mais avec les données actuelles de la technologie, de la géographie et de la politologie il n'est pas facile de voir comment une guerre mondiale pourrait se déchaîner, si ce n'est par suite d'une incertitude."

76. A ce propos, je me permets de rappeler ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique dans son discours d'il y a quelques jours [5^e séance] lorsqu'il a souligné qu'il suffirait d'une seule erreur pour déchaîner un conflit nucléaire. De même, le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne a fait remarquer [ibid.] à juste titre que, dans les éléments d'une politique de sécurité, il faudrait tenir compte de la capacité effective que nous avons de

⁸Quincy Wright, *A Study of War*, University of Chicago Press, Chicago, 1965.

⁹*Arms and Influence*, Yale University Press, New Haven, 1966.

maîtriser les crises et la façon dont il est possible de calculer et de prévoir la conduite militaire et politique. Il dit ensuite que toute politique non prévisible crée des risques.

77. La guerre stratégique cède donc le pas à la guerre non intentionnelle, accidentelle, résultat d'escalade dans les situations conflictuelles. La menace de guerre réside dans les "accidents" qui peuvent survenir dans des situations conflictuelles qui provoquent d'incalculables réactions en chaîne.

78. Il s'ensuit que la polémologie doit, au centre de ses objectifs, couvrir toute l'étude de la "théorie des conflits" afin que les connaissances scientifiques multidisciplinaires lui permettent de prévoir toute la gamme possible d'accidents.

79. La théorie générale des conflits repose sur le fait que les systèmes sociaux souffrent de perturbations et que celles-ci ont une évolution qui présente certaines ressemblances et analogies de buts. Qu'il s'agisse de conflits de famille, de travail, économiques, politiques, religieux, ethniques, idéologiques, culturels, internationaux, on retrouve des traits communs, un certain isoformisme évolutif en dépit des différences multiples et notoires. L'analyse scientifique permet de déduire des concepts fondamentaux et communs qui viendront confirmer une théorie des conflits qui rend possibles les prédictions, comme le fait la théorie économique ou la prospective. Dans les cycles économiques de prospérité et de dépression, il faut, suivant la connaissance qu'on en a, prendre les mesures nécessaires pour accentuer la prospérité et étouffer la dépression. La science médicale à son tour a ses cycles de santé et de maladie, et la polémologie, dans les cycles de guerre et de paix, tend, grâce aux connaissances scientifiques, à fortifier la paix et à réduire les risques de guerre. La polémologie embrasse de nombreux autres aspects qui vont de l'influence de l'anthropologie culturelle et de l'ethnologie belliqueuse dans les processus de choc et d'interpénétration culturelle jusqu'à la recherche de paramètres quantifiables de la démographie, de l'économie ou de l'économétrie qui peuvent éclaircir des situations de conflit; elle va jusqu'à une approche mathématique du problème en utilisant la théorie des ensembles, la théorie des jeux de John von Newman et Oscar Morgenstern, la théorie des guerres de Lewis Richardson, des modèles de simulation de conflits grâce à l'emploi des ordinateurs et du "gaming".

80. En ce qui concerne la paix, la polémologie étudie ses diverses formes ainsi que les facteurs qui tendent à rompre l'équilibre sur lequel elle repose. On affirme que l'état de paix n'est pas un état naturel à l'homme, car la stratégie ou science biologique du comportement enregistre un comportement agressif inné. Cependant, cette théorie est valable pour l'homme et non pour les animaux, chez lesquels il est rare que les luttes aillent jusqu'à la mort à l'intérieur de la même espèce. Raymond Aron, dans son livre *Paix et guerre entre les nations*¹⁰, a souligné ce point en disant que "la difficulté

de la paix réside plus dans le caractère humain de l'homme que dans son animalité. L'homme est un être capable de préférer la révolution à l'humiliation et sa vérité à la vie."

81. Il y a une paix positive et une paix négative. La paix négative est l'absence de guerre. La paix positive suppose que les communautés s'accordent pour coexister dans le cadre d'un minimum de référence à des valeurs communes. La paix négative est celle qui nous préoccupe du fait de ses dangers immédiats. En fonction de ce concept de paix négative (ou absence de guerre), on s'efforce simplement d'abolir la guerre en l'interdisant, ainsi que le fait la Charte des Nations Unies au paragraphe 4 de l'Article 2, qui se contente d'interdire la guerre comme moyen de résoudre les conflits, mais qui ne propose pas de solution de substitution à la guerre et ne supprime pas les situations génératrices de conflits. Les mesures de paix négative n'ont pour effet que de rendre possible l'accumulation des tensions, qui aboutissent à ce que la guerre devienne inévitable. La voie à suivre est celle de la paix positive qui remonte jusqu'à la genèse des conflits pour les empêcher et résoudre les situations de façon pacifique. Cette recherche demande l'assistance de la connaissance et de la raison, de la science et du rationalisme.

82. Il existe également une paix statique et une paix dynamique. La paix statique, résultant du *statu quo*, comme celle de Versailles, que Carl Schmidt a appelée "la légitimation du butin", condamne à une société de quiétisme. La paix dynamique est la seule possible dans une société de changements accélérés telle que la nôtre.

83. Déjà l'encyclique *Populorum Progressio* consacre le parallélisme entre le développement et la paix, entre le changement et la paix. C'est Alfred North Whitehead qui attribua au développement la faculté d'imposer "le changement dans l'ordre et l'ordre dans le changement", ayant ainsi l'intuition de la symbiose nécessaire de ces deux éléments si chers à la paix dynamique, à la paix dans le développement.

84. Johan Galtung, qui a fait une étude de 35 des théories de la paix dont l'avaient chargé l'UNESCO et l'Association internationale de recherche consacrée à la paix, applique à l'analyse de ces théories le concept thermodynamique de l'entropie, où se conjuguent l'optique de la physique statistique et les notions d'ordre et d'incertitude.

85. Une des tâches prioritaires de la polémologie est l'étude des "conditions de paix", c'est-à-dire les conditions nécessaires à l'établissement, au maintien et au renforcement de la paix. Ces "conditions de paix", le sénateur Fulbright des Etats-Unis les a appelées "notre nécessité" : "Si le danger commun peut servir à mesurer l'intensité de notre nécessité, l'existence ou l'absence d'un sentiment positif de la communauté doit mesurer notre capacité."

86. Emer de Vattel, pour sa part, définit les "conditions de paix" comme le *jus necessarium*, la loi de la nécessité, qui pourrait bien être le droit naturel de l'ère nucléaire. Les "conditions de la paix", le *jus necessarium*, "notre nécessité", quel que soit le nom

¹⁰ Calmann-Lévy, Paris, 1962.

donné, sont fonction d'une multitude de facteurs interdépendants, dont le premier et le plus important est l'étude du contrôle des armements.

87. La méthodologie de la recherche sur la paix est diverse et pléomorphique; toutefois, on peut la regrouper en deux grands courants. Il y a, d'une part, le courant historico-analytique, représenté essentiellement par Raymond Aron, E. H. Carr, Morgenthau et Schwarzenberger, qui se fonde sur l'analyse historique, la détection des analogies et la généralisation de ces dernières.

88. C'est ainsi que Gaston Bouthoul, directeur de l'Institut polémologique de France, entreprend l'analyse des grandes phases historiques comme suit : la Paix chinoise, qui commence en l'an 211 avant J.-C. avec l'unification de la Chine par Huang-Te; la Pax Romana, qui va de l'an 30 avant J.-C. à l'an 350 de notre ère; la Pax Britannica, qui va de 1814 à 1914; et la Pax Atomica, que connaît le monde depuis 1945.

89. Il y a un autre courant, que l'on pourrait appeler la méthode moderne ou mathématique, qui utilise la statistique, l'analyse mathématique, la préparation de modèles et la détection de paramètres quantifiables et de processus d'information en tant que tels, ainsi que leurs liens avec la sémantique, comme dans le cas de la méthode des "implications sémantiques", qui analyse, grâce au traitement de données, des documents, des discours, des reportages d'une communauté donnée, à la recherche des termes ou des modèles ayant de fortes résonances, affectives ou émotives, dans le but de mesurer l'hostilité, l'agressivité qui s'en dégagent. Karl Deutsch, Johan Galtung, Anatol Rapoport, K. E. Boulding, Lewis Richardson, Thomas Schelling sont les auteurs les plus éminents dans ce domaine.

90. En ce qui concerne les organisations qui se livrent à la recherche polémologique, on peut les regrouper en trois catégories : instituts de relations internationales; instituts de recherche sur la sécurité nationale, qui posent et abordent des problèmes stratégiques; instituts de recherche sur la paix proprement dits. Parmi ces derniers, on peut citer, par exemple : le SIPRI, ou Institut international de recherche sur la paix, de Stockholm, créé en 1966 en commémoration des 150 ans de paix ininterrompue qu'a connus la Suède; l'institut privé, qui entreprend des recherches du même genre et dont le siège est à Oslo; le Département des recherches sur la paix de l'Académie des sciences de l'Union soviétique; l'IPRA, ou Association internationale de recherches pour la paix, fondée à Londres en 1964; l'Institut polémologique de France, déjà cité, qui date de 1945; le Centre de sociologie de la guerre, à Bruxelles; l'Institut de Groninge, en Hollande; les instituts de recherche de la paix des Etats-Unis d'Amérique, regroupés au sein d'une seule organisation centrale, l'IPRA — *International Peace Research Association*.

91. Enfin, plusieurs autres instituts ont vu le jour dans le monde entier, depuis les années 60, afin que des connaissances scientifiques soient mises au service de la paix et de la conjuration de la prolifération de la guerre.

92. Ma délégation pense que les Nations Unies devraient s'attacher à orienter le fonctionnement d'un organisme polémologique dont l'objectif pourrait se définir comme suit : premièrement, l'étude de la paix à la lumière de la science; deuxièmement, la promotion de la recherche pluridisciplinaire sur la paix, sa poursuite et son perfectionnement; troisièmement, l'étude de l'agressivité et de ses causes; quatrièmement, la collaboration à ce genre d'études de tous les Etats Membres en ayant recours à leur personnel scientifique; cinquièmement, la recherche et l'analyse de tous les conflits qui se déroulent dans le monde; sixièmement, l'établissement d'un réseau de collecte des données sur les situations de conflits, semblable aux réseaux météorologiques mondiaux ou régionaux; septièmement, l'élaboration de programmes théoriques, de modèles et de solutions scientifiques *sui generis* pour chaque situation de conflit traversant une étape critique; huitièmement, l'élaboration de moyens de prévision et la mise en service de ces systèmes à l'usage des Etats membres; neuvièmement, la création d'une banque d'information polémologique mondiale comportant la majorité des disciplines y afférant; dixièmement, la préparation de plans périodiques dynamiques et réadaptables de caractère polémologique afin d'affirmer la paix mondiale et la sécurité internationale.

93. A ce sujet, il convient de rappeler la proposition faite par le Président de la République française, qui a souligné que nous devrions disposer, au niveau de l'organisation mondiale, d'un instrument de recherche en matière de désarmement, dont il a proposé la création [3^e séance].

94. Comme le Président l'a dit dans son brillant discours à l'ouverture de cette session de l'Assemblée générale, le 23 de ce mois, jamais dans l'histoire universelle on n'a consacré aux armes et aux armées des sommes aussi énormes qu'aujourd'hui. Ces dépenses représentent un fardeau écrasant, même pour les pays les plus riches et les plus puissants de la terre, et démontrent combien il est insensé de continuer dans cette voie. Cette voie, en effet, ne peut conduire qu'à la destruction de la civilisation et à l'extinction de la vie humaine.

95. Sur plus de 3 000 résolutions adoptées par les Nations Unies depuis leur création, quelque 200 traitent du désarmement, comme l'a dit au début de la présente session le Président, mais il s'est empressé d'ajouter qu'aucune victoire sérieuse n'a été remportée dans ce domaine.

96. Pour autant que nous le souhaitons, nous ne pouvons pas être trop optimistes au sujet des résultats concrets et tangibles de cette réunion.

97. Pendant que nous faisons cet énorme effort, pendant que des sommes colossales sont gaspillées, des peuples entiers souffrent de la faim, du manque d'aide, d'éducation et d'horizons. Une telle situation révolte toute conscience honnête. C'est une source de frustrations, de tensions, de rancunes, d'agressivité. La course aux armements se poursuit sans obstacles.

98. Cette session de l'Assemblée retient l'attention du monde entier. Ils sont nombreux, ceux qui ont con-

fiance en ce qui peut être fait ici. Ces espoirs ne doivent pas être déçus, sinon l'Organisation des Nations Unies hypothéquerait sa crédibilité et son avenir même.

99. Voilà ce que souhaite très vivement l'Uruguay.

100. M. SONODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*¹¹] : Au nom du Gouvernement japonais, j'aimerais, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la haute fonction de Président de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je suis certain que, sous votre direction impartiale et grâce à votre jugement et à la richesse de votre expérience diplomatique, la session extraordinaire sera des plus fructueuses.

101. La Charte des Nations Unies a été adoptée il y a 33 ans à San Francisco. Elle déclare, dès le tout début et très clairement, que les peuples des Nations Unies ont résolu de combiner leurs efforts pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Toutes les nations qui se sont rassemblées pour fonder les Nations Unies se sont engagées par cette promesse solennelle et toutes les nations qui, depuis lors, ont fait partie de cet organisme ont pris le même engagement solennel.

102. Au cours de ces 33 années, cependant, le monde a été témoin d'un grand nombre de conflits armés et d'une augmentation constante des armements, y compris des armes nucléaires. Je ne peux donc que ressentir une profonde déception face à cet état de choses.

103. En même temps, je suis très encouragé par le fait que des efforts inlassables ont été déployés pour instaurer une paix durable dans le monde, et par le fait aussi que la présente session extraordinaire consacrée au désarmement constitue une réalisation concrète qui s'inscrit dans la ligne de ces efforts.

104. Le Japon, qui s'est relevé de la destruction de la seconde guerre mondiale grâce à la compréhension et à la coopération des autres pays du monde, est maintenant doté d'une des économies les plus fortes du monde. Dans le passé, un pays puissant sur le plan économique était invariablement aussi une puissance militaire. Cependant, le Japon a repoussé cette voie et a toujours essayé d'utiliser ses capacités économiques pour contribuer à la stabilité et à la prospérité de la communauté internationale.

105. La constitution du Japon proclame :

"Nous, peuple japonais,... désirant la paix pour tous les temps à venir... avons décidé de nous reposer pour notre sécurité et notre survivance sur la justice et la foi des peuples pacifiques du monde.

... le peuple japonais renonce pour toujours à la guerre en tant que droit souverain de la nation, à la menace ou usage de la force comme moyen de régler ses différends avec les autres pays."

106. Dans le fier esprit de cette constitution qui, nous l'espérons, ouvrira de nouvelles perspectives à

l'humanité, le Japon a toujours maintenu une politique fondamentale de refus de se transformer en puissance militaire qui pourrait menacer d'autres Etats. Au contraire, il a fait de la coopération internationale le fondement de sa politique étrangère.

107. A la base de la décision de mon pays de s'engager dans cette voie — qui est une expérience intéressante sans parallèle dans l'histoire — se trouve notre ferme détermination de ne jamais voir de nouveau "une telle guerre se déclarer". Cette volonté est profondément ancrée dans le cœur de chaque Japonais, étant donné l'expérience amère de la deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui, plus de 30 ans après la fin de cette guerre, le peuple japonais maintient fermement cette volonté. Le Japon n'agira jamais à son encontre.

108. Le désir fervent du peuple japonais de voir s'établir une paix durable et sa volonté résolue de se consacrer à sa réalisation coïncident entièrement avec ce que demande la Charte des Nations Unies aux pays du monde. Le Japon, qui aspire à être à l'avant-garde dans l'application de nouvelles normes de comportement pour les Etats souverains de la communauté mondiale, est décidé à redoubler d'efforts diplomatiques au service de la paix, sur la base de la coopération internationale.

109. Comme chacun le sait, le Japon est le seul pays qui a fait l'expérience des horreurs indescriptibles provoquées par l'arme nucléaire. En un clin d'œil, les bombes atomiques qui ont été déversées sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, il y a 33 ans, ont réduit ces deux villes à un tas de cendres et ont coûté la vie à près de 300 000 personnes. Parmi ceux qui ont heureusement échappé à la mort, les souffrances et l'agonie de quelque 370 000 hommes, femmes et enfants continuent même jusqu'à ce jour. Cette agonie ne se limite pas simplement à des ressortissants du Japon. Pour l'avenir des générations futures de l'humanité, nous ne devons jamais oublier les sombres réalités des souffrances et des destructions que provoque l'arme nucléaire.

110. Aujourd'hui, M. Araki, maire d'Hiroshima, et M. Morotani, maire de Nagasaki, sont ici, où ils représentent les citoyens de ces deux villes.

111. Les armes nucléaires d'aujourd'hui ont des capacités de destruction qui défient toute comparaison avec les bombes atomiques utilisées contre Hiroshima et Nagasaki. Si jamais l'on utilisait encore une fois l'arme nucléaire, les destructions et les souffrances qu'elle entraînerait seraient énormes et dépassent notre imagination. Le peuple japonais est fermement uni dans la conviction que cette tragédie ne doit jamais se reproduire. Je crois qu'une telle volonté est aujourd'hui partagée non seulement par le peuple japonais mais également par les peuples du monde entier. A la lumière d'une telle conviction mondiale, je crois qu'il serait des plus significatifs de proclamer le 6 août Journée du désarmement.

112. Les représentants d'une large gamme d'organisations non gouvernementales qui, depuis de nombreuses années, travaillent au Japon pour l'abolition des armes nucléaires, sont venus aujourd'hui en grand nombre assister à cette session. Ils sont plus de 500. Leur

¹¹L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

présence reflète l'ardente conviction du peuple japonais que notre but ultime — l'abolition de l'arme nucléaire — doit être atteint le plus rapidement possible.

113. Inspiré par le vif désir du peuple japonais de voir abolir l'arme nucléaire, mon pays a toujours respecté, dans sa politique nationale, les trois principes non nucléaires : ne pas posséder, ne pas fabriquer d'arme nucléaire et ne pas permettre l'entrée de ces armes au Japon, bien que celui-ci ait la capacité de fabriquer ces armes. La raison pour laquelle mon pays est devenu partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] résulte de notre volonté de voir abolir l'arme nucléaire.

114. Au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, je tiens à déclarer une fois de plus que mon pays est fermement engagé à respecter ces trois principes non nucléaires. En même temps, je demande instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires de faire tous les efforts possibles pour s'assurer que ces armes ne seront jamais utilisées et pour interdire toute arme nucléaire sur notre planète.

115. Les Etats dotés d'armes nucléaires doivent être en mesure, mieux que quiconque et que tout autre pays, de comprendre les horreurs de l'arme nucléaire et la menace qu'elle fait peser sur notre survie. Les Etats non dotés d'armes nucléaires, quels que soient leur idéologie ou leur régime politique, souhaitent sincèrement que l'on élimine cette menace toujours présente que pose l'arme nucléaire. Il faut donc en conclure qu'il n'y a aucune divergence entre les nations quant à leur désir de voir éliminer entièrement l'arme nucléaire. Je suis fermement convaincu que, si chaque nation était décidée à faire des efforts encore plus grands à cette fin, l'abolition complète de l'arme nucléaire serait à notre portée. C'est notre devoir à l'égard des générations futures d'agir en sorte qu'il en soit ainsi.

116. Alors que la réalisation d'un désarmement général et complet devrait sans aucun doute être l'objectif commun de tous les pays du monde, il ne faut pas oublier que, pour chaque pays, le désarmement est un problème étroitement lié au besoin de sécurité nationale qu'il lui faut assurer. Dans la communauté internationale actuelle, l'équilibre de puissance entre les pays, que ce soit à l'échelon régional ou mondial, est un élément important du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si nous voulons avancer vers la réalisation d'un désarmement général et complet, il n'existe pas d'autre moyen pour nous que de garder toujours présent à l'esprit cet idéal et de progresser petit à petit grâce à des mesures concrètes et possibles.

117. Je viens de présenter les grandes lignes de la pensée de mon pays en matière de désarmement. Je voudrais dire maintenant quelles sont les vues de mon gouvernement sur quelques-unes des principales questions.

118. Je voudrais tout d'abord souligner à nouveau que le progrès dans les négociations de désarmement nucléaire, afin d'éliminer toutes les armes nucléaires, est la tâche à laquelle il faut que nous nous attelions aujourd'hui et à laquelle il faut que nous accordions la

plus grande priorité. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'adopter des mesures possibles et progressives tendant premièrement à arrêter la course aux armes nucléaires, et ensuite à réduire les arsenaux nucléaires existants. Pour arrêter la course aux armes nucléaires, il faut empêcher toute augmentation supplémentaire du nombre des Etats dotés d'armes nucléaires. A cette fin, les efforts internationaux devraient être intensifiés pour que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soit véritablement universel et que l'on puisse, sur cette base, renforcer encore le régime de non-prolifération. A ce propos, je suis fermement convaincu que les impératifs pour empêcher une prolifération nucléaire plus importante et pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui est une source énergétique essentielle, peuvent et doivent être recherchés de façon harmonieuse.

119. Le Gouvernement du Japon pense également que la création de zones exemptes d'armes nucléaires où existeraient des conditions appropriées pourrait permettre d'empêcher la prolifération. Mon pays espère que les efforts internationaux pour établir de telles zones se poursuivront et que les Etats dotés d'armes nucléaires leur apporteront un appui constructif et fourniront les assurances qu'ils n'attaqueront pas de telles zones avec des armes nucléaires.

120. Les efforts internationaux destinés à empêcher une augmentation du nombre des Etats dotés d'armes nucléaires ne peuvent aboutir sans les efforts des pays actuellement dotés d'armes nucléaires en faveur du désarmement nucléaire. Des contributions positives de la part de tous les Etats dotés d'armes nucléaires sont indispensables pour réaliser l'ultime objectif, qui est l'élimination des armes nucléaires. Cependant, il y a eu peu de progrès dans les efforts déployés jusqu'à présent par les Etats dotés d'armes nucléaires pour réduire leurs armements nucléaires. Je ne puis m'empêcher d'en éprouver une profonde déception et une forte frustration. Les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités particulièrement lourdes en la matière. Je prie instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique de prendre conscience de ces responsabilités et de travailler à la conclusion, à la date la plus rapprochée, d'un accord dans la deuxième série des entretiens sur la limitation des armes stratégiques, qui devraient être rapidement suivis d'entretiens supplémentaires pour une réduction considérable de leurs armes stratégiques.

121. En outre, mon pays prie instamment la Chine et la France de devenir parties aux traités existants, tel que le Traité sur l'interdiction partielle des essais¹² et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et de participer aux négociations sur le désarmement, en commençant par les négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

122. La première mesure concrète pour mettre fin à la course aux armements nucléaires devrait être l'interdic-

¹²Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43).

tion complète de tous les essais d'armes nucléaires. Il est vraiment regrettable que plus de 1 000 essais d'armes nucléaires aient eu lieu au cours des 33 dernières années et qu'au moins huit essais aient déjà été réalisés cette année. Je voudrais lancer un appel vigoureux aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à l'Union soviétique pour qu'ils arrivent à un accord, à la date la plus rapprochée possible, dans le cadre des consultations trilatérales en cours sur une interdiction complète des essais nucléaires, de façon que la Conférence du Comité du désarmement puisse commencer les négociations sur un traité multilatéral cet été. En même temps, je voudrais demander à tous les pays de s'abstenir de toute explosion nucléaire, que ce soit à des fins militaires ou à des fins pacifiques, avant la conclusion de ce traité.

123. Une autre mesure réaliste pour arrêter la course aux armes nucléaires serait de mettre fin à la production de matières fissiles destinées aux explosions nucléaires. Le Japon a préconisé cette idée depuis 1969. Je tiens à saisir cette occasion pour prier instamment les Etats dotés d'armes nucléaires de cesser la production de matières nucléaires fissiles à des fins d'explosion, hormis pour les quantités qui ne sont pas destinées aux armements et aux explosions. De façon à assurer le respect de ces mesures, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient accepter les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique semblables à celles appliquées aux Etats non dotés d'armes nucléaires en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres accords internationaux.

124. La mise en place de systèmes efficaces de vérification est sans aucun doute indispensable pour assurer des progrès concrets en matière de désarmement. Dans le domaine d'une interdiction complète des essais, le Japon, qui possède un système de recherches sismologiques très développé, a contribué à la mise en place d'un système de vérification des essais nucléaires par les méthodes sismologiques. Nous avons l'intention de renforcer nos efforts dans ce domaine. Le Japon lance un appel pressant aux pays intéressés pour qu'ils intensifient leurs efforts internationaux, incluant les efforts par l'intermédiaire des Nations Unies, pour mettre en place des systèmes efficaces de vérification pour toute une gamme de mesures de désarmement.

125. L'humanité ne pourra arriver à un stade de progrès satisfaisant vers la réduction des armes nucléaires existantes que lorsque tous les Etats dotés d'armes nucléaires auront pris les mesures concrètes que je viens de suggérer pour arrêter la course aux armes nucléaires. Je suis convaincu que c'est la voie dans laquelle l'humanité doit s'engager pour abolir les armes nucléaires.

126. De même que pour le désarmement nucléaire, les armes chimiques devraient être interdites. Ce sont des armes de destruction massive. C'est une tâche urgente. Mon pays, depuis 10 ans de délibérations de la Conférence du Comité du désarmement, a fait des efforts inlassables pour que cet objectif se réalise rapidement. Il a même présenté un projet de traité interdisant les armes

chimiques¹³. Je tiens à demander que, avec la Convention interdisant les armes biologiques¹⁴ déjà conclue, l'on entreprenne rapidement des négociations sur un traité interdisant les armes chimiques.

127. La communauté internationale est aujourd'hui témoin d'une énorme augmentation des armes classiques à la suite de leur fabrication et des transferts internationaux. Cette accumulation est pleine de dangers; elle risque de provoquer des conflits armés et l'escalade dans les conflits armés dans les zones de tension.

128. En se basant sur sa position fondamentale de dévouement à la paix, le Japon s'abstient d'exporter des armes dans quelque partie du monde que ce soit. Il maintient ainsi une position unique et hautement exceptionnelle parmi les pays très industrialisés. En outre, mon pays a pris l'initiative de préconiser des études internationales destinées à restreindre les transferts internationaux illimités d'armes classiques et à lancer des appels aux principaux fournisseurs d'armes pour qu'ils commencent des consultations en vue de restreindre volontairement les exportations d'armes dans les régions en conflit. Nous apprécions le fait qu'en réponse à cet appel les Etats-Unis et l'Union soviétique ont commencé des consultations destinées à limiter les exportations d'armes.

129. Cette question du transfert international des armes classiques, indubitablement délicate et difficile, est d'un intérêt direct pour la sécurité d'un grand nombre de pays. Cependant, il ne faut pas la laisser de côté simplement parce qu'elle est difficile. Tout en reconnaissant pleinement la nature complexe de ce problème, j'espère sincèrement que le premier pas vers la modération de ces transferts internationaux illimités d'armes classiques sera accompli lors de cette session extraordinaire.

130. Il va sans dire que le but principal du désarmement est de maintenir la paix et la sécurité internationales. J'aimerais souligner cependant que, tandis que nous avançons vers le désarmement, les ressources jusqu'alors consacrées aux armements devraient être libérées et servir au développement de la communauté internationale, et en particulier celui des pays en développement.

131. Les dépenses militaires mondiales, qui augmentent d'année en année, atteignent maintenant le chiffre affolant de près de 400 milliards par an, plus d'un milliard de dollars étant dépensé par jour à des fins militaires. Cette somme, qui représente 20 fois plus que le volume total de l'aide fournie aux pays en développement par les pays développés, représente un obstacle très grave au développement économique et social de la communauté mondiale.

132. Il est indispensable que tous les pays du monde, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires, tiennent

¹³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 27, annexe II, sect. 2.

¹⁴ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

compte de ces faits et fassent des efforts toujours plus grands dans le domaine du désarmement, de façon que nous puissions consacrer nos ressources et nos énergies à la prospérité de l'ensemble de la communauté internationale, notamment pour le développement des pays en développement.

133. Le désarmement est un problème complexe et difficile. Il ne pourra être réalisé que par des efforts inlassables et concertés de tous les pays du monde, afin d'aboutir ensemble à un désarmement général et complet. J'espère fermement que des résultats concrets seront obtenus à la présente session extraordinaire tendant à améliorer le mécanisme du désarmement, ce qui encouragera les efforts concertés.

134. Enfin, il faut souligner que l'objectif du désarmement ne pourra, en dernière analyse, être atteint que si la méfiance entre les nations qui est à l'origine de la course aux armements disparaît. Il nous faut sortir du cercle vicieux où la méfiance réciproque provoque l'augmentation des armements, et celle-ci à son tour entraîne la méfiance. Il nous faut, au contraire, établir des relations de confiance mutuelle qui favoriseront le désarmement, et le désarmement, à son tour, amènera la confiance mutuelle.

135. Inspiré par la sagesse née de ses expériences cruelles de la dernière guerre, mon pays a décidé de se consacrer à la paix, et la base de sa diplomatie est une politique qui évite l'hostilité envers quelque pays que ce soit. Nous avons cherché à approfondir les échanges et les communications, et à construire ainsi des relations de confiance mutuelle avec tous les pays du monde, indépendamment de leur système politique, de leur puissance ou de leur éloignement géographique. Je pense que c'est grâce à de tels efforts qu'on jettera la base d'un désarmement.

136. Comme je l'ai dit au début, la politique fondamentale du Japon est de se consacrer à la paix. Le Japon a toujours adhéré à une politique scrupuleuse de non-possession, non-fabrication et non-autorisation sur son territoire des armes nucléaires. Il s'est abstenu d'exporter des armes dans le reste du monde. Je me sens donc personnellement fier de pouvoir dire que le Japon occupe une position très avancée dans le domaine du désarmement.

137. Nous espérons fermement que des progrès spécifiques seront faits dans le désarmement nucléaire et dans d'autres domaines du désarmement, grâce à des efforts internationaux concertés. Plusieurs propositions constructives ont été faites et continueront à être faites à la présente session de l'Assemblée générale. Mais le nœud de la question est de réaliser un progrès véritable et concret dans nos efforts de désarmement.

138. J'espère que la présente session extraordinaire se révélera une réunion constructive qui permettra d'aboutir à des réalisations concrètes dans le domaine du désarmement et donnera par là un élan à l'effort international de désarmement général et complet.

139. Avant de terminer, je voudrais faire partager à cet auditoire ma conviction profonde en matière d'armes nucléaires.

140. Ceux qui représentent les Etats dotés d'armes nucléaires, je pense qu'ils connaissent mieux que personne les horreurs de ces armes capables d'anéantir l'humanité. L'arme nucléaire me fait songer aux défenses du mammoth, qui ont fini par provoquer sa disparition. Mon espoir le plus ardent est que les Etats nucléaires s'inquiètent de l'avenir de l'humanité et suivent une politique de responsabilité.

141. Ceux qui représentent les Etats non dotés d'armes nucléaires, qui vivent dans l'ombre des armements nucléaires existants, n'oublions jamais l'holocauste horrible que peut provoquer l'arme nucléaire. Unissons toutes nos forces pour travailler à l'abolition des armes nucléaires.

142. Je voudrais terminer ma déclaration par cet appel sincère à tous les délégués réunis ici aujourd'hui.

143. M. AYALA-LASSO (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, pour votre élection à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, que vous dirigerez, j'en suis sûr, avec la même compétence que les réunions antérieures.

144. Je voudrais aussi féliciter M. Ortiz de Rozas pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Comité préparatoire qui a jeté les bases de la session extraordinaire, ainsi que pour son élection à la présidence de la Commission spéciale.

145. Les problèmes que notre session doit aborder sont graves et importants. Le désarmement et les problèmes connexes ont été parmi les premiers que l'Assemblée générale a étudiés à sa première session, conformément à la profession de foi si belle contenue dans le préambule de la Charte, qui engage les peuples des Nations Unies à abolir le fléau de la guerre.

M. Rolandes (Chypre), vice-président, prend la présidence.

146. Paradoxe dramatique : entre les espérances qu'a fait naître la signature de la Charte de San Francisco et le moment de son entrée en vigueur vint se placer ce mois d'août fatidique où explosèrent, à Hiroshima et Nagasaki, les deux premières bombes atomiques, au plutonium et à l'uranium, qui ont ouvert une ère de mort massive et de destruction totale.

147. Il est donc naturel que les premières résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1946 concernent, d'une part, la limitation des armements et, d'autre part, la création d'une commission de l'énergie atomique pour étudier les problèmes de l'utilisation de cette force de destruction immense.

148. Différentes formules ont été adoptées depuis une commission de désarmement limitée jusqu'à une commission plénière. Entre-temps, la simple puissance en kilotonnes des bombes atomiques à fission a cédé le pas à l'ère des mégatonnes avec la bombe à fusion qui a été expérimentée à Bikini.

149. De la simple idée d'une réduction des armements, on est passé, dans les années 60, à l'idée d'un désarmement général et complet. Mais il a fallu 33 ans de lutte

pour convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale destinée à examiner les problèmes précis du désarmement. Voilà pourquoi la présente session a une immense signification, car elle doit s'attaquer à des problèmes inéluctables.

150. La puissance nucléaire accumulée — le mégatonnage mondial —, qui représente approximativement 60 tonnes de dynamite pour chaque habitant de la terre, fait que, jusqu'à récemment, nous pensions qu'une nouvelle guerre ne serait pas possible, du fait de ce qu'on appelait "l'équilibre de la terreur", parce qu'elle affecterait toute l'humanité et ne donnerait la victoire à personne.

151. Cependant, son spectre apparaît lorsque d'importants dirigeants, au niveau mondial maintiennent qu'une guerre totale est inévitable, qu'elle ne peut être différée, lorsque de hautes personnalités d'autres puissances, dans des déclarations publiques, n'écartent pas cette possibilité et lorsque les principaux acteurs de ce grand drame militaire augmentent leurs arsenaux nucléaires et s'obstinent à fabriquer de nouvelles armes terribles de destruction massive.

152. Parmi les mesures de désarmement, nous considérons qu'il faudrait accorder la priorité aux éléments suivants : d'abord l'interdiction absolue de tout type d'essais nucléaires; ensuite, l'interdiction de toute expérimentation, de toute production d'armes nouvelles de destruction massive, qu'il s'agisse d'armes radiologiques, chimiques, biologiques ou météorologiques; troisièmement, la destruction ou la limitation effective des vecteurs capables de transporter de telles armes; quatrièmement, l'engagement pris par chaque Etat de ne pas être le premier à utiliser l'arme nucléaire en cas de conflit.

153. Les traités existants interdisent certes les explosions nucléaires dans l'atmosphère, les fonds marins et l'espace extra-atmosphérique mais ne couvrent pas les sous-sols où les ogives nucléaires les plus complexes ont été testées. Il est indispensable de combler cette lacune et de conclure à cet effet un accord approprié.

154. D'autre part, il convient de réviser le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [*résolution 2222 (XXI), annexe*] afin d'assurer que, dans ces milieux, on ne se livre qu'à des activités pacifiques. L'utilisation des satellites à des fins militaires ou la fabrication d'armes antisatellites ou de satellites "tueurs" constitue une menace pour tous. Le récent incident concernant la chute du satellite Cosmos 974 au Canada, contenant du matériel radio-actif, rend indispensable l'élaboration de normes appropriées de sécurité pour l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace.

155. Bien que la destruction du milieu soit apparemment indépendante du désarmement, il convient d'établir un lien entre les deux. Outre les effets que peut avoir la contamination du milieu par des isotopes radio-actifs à la suite d'essais nucléaires, l'utilisation de défoliants a transformé l'aspect de certaines régions de

notre terre par son action néfaste sur les conditions climatiques et, malheureusement — ce n'est pas une utopie —, les armes météorologiques sont susceptibles de modifier nos vies d'une façon dramatique.

156. Toute modification dans l'équilibre biochimique si délicat de l'atmosphère entraîne des conséquences mortelles pour l'être humain dont les seules sources d'oxygène sont la biomasse terrestre et le phytoplancton marin. Voilà pourquoi il est indispensable d'interdire tout essai d'armes susceptible de modifier cet équilibre tant sur terre que sur mer.

157. Et, s'il est vrai que les armes de destruction de masse constituent le plus grand danger pour l'existence même de l'humanité et la continuation de son histoire, les armes dites classiques et plus courantes ont, elles aussi, une importance très grande.

158. Entre-temps les pays développés qui vendent ces armes demandent aux pays en développement de consacrer tous leurs efforts à la promotion des droits de l'homme et d'entreprendre des programmes socio-économiques destinés à servir les masses populaires alors que, d'autre part, ils favorisent l'investissement de ressources financières appréciables dans l'achat d'armes qui ne correspondent pas toujours aux véritables intérêts des peuples. On crée ainsi un climat d'instabilité et de méfiance qui provoque la rupture de l'équilibre régional et qui assure des revenus constants aux fournisseurs d'armes.

159. Dans l'annuaire de l'Institut de recherche sur la paix, de Stockholm, pour l'année en cours on constate :

"Dans ce domaine il y a aussi un changement qualitatif. Dans les années 50, de grandes quantités d'armes d'occasion ont été envoyées dans les pays du tiers monde souvent sans pièces de rechange ou matériel de soutien ou sans accords en vue de la formation des combattants. Aujourd'hui, le marché des armes a plus d'acheteurs que de vendeurs et tout importateur qui dispose des fonds nécessaires peut trouver un vendeur, même d'armements les plus sophistiqués."

160. Selon une autre source autorisée, les achats d'armes de pays en voie de développement sont plus grands actuellement que les achats effectués par les pays industrialisés, car on estime que les deux tiers des achats de toutes sortes d'armes sont le fait de pays pauvres.

161. Sans aucun doute, comme dans d'autres domaines, il y a là une responsabilité primordiale qui incombe aux deux superpuissances. Au cours des dernières années, elles ont exporté dans toutes les régions du monde des armes ayant une valeur de 55 milliards de dollars (35 milliards pour les Etats-Unis et 20 milliards pour l'Union soviétique).

162. Il convient de rappeler ici ce qu'a dit le Président des Etats-Unis à ce propos :

"Nous cherchons à réduire la valeur annuelle en dollars de la vente d'armes et nous cherchons à limiter le transfert des armes perfectionnées et à réduire la portée de nos accords de coproduction avec d'autres Etats. Et, ce qui est tout aussi important, nous

essayons que d'autres Etats, libres ou non, s'associent à nous dans cet effort."

163. A propos de ce qui précède, ma délégation considère avec intérêt la possibilité de convoquer, sur l'initiative des Etats de chaque région, des conférences régionales pour la prévention et la limitation des armes classiques dans la mesure où existent les conditions appropriées.

164. Dans ce sens, l'Equateur est d'accord avec ceux qui ont dit que le désarmement régional constituait une partie importante du désarmement universel. Il faudrait que les Etats considèrent qu'il est de leur devoir et de leur responsabilité d'adopter, qu'ils soient grands ou petits, en même temps que des mesures de désarmement universel, des mesures de désarmement régional qui pourraient être accélérées grâce à une réduction effective des tensions et, surtout, grâce à un règlement pacifique des différends, ce qui aurait l'effet le plus salutaire pour limiter les dépenses militaires. Voilà pourquoi nous appuyons la proposition tendant à étudier les aspects régionaux du désarmement sans exception ni discrimination, et toutes les négociations qui pourraient mener à ce but.

165. Le 9 décembre 1974, l'Equateur, avec sept autres pays d'Amérique latine, a signé la Déclaration d'Ayacucho, dans laquelle chacun d'entre eux s'engageait à "soutenir l'établissement d'un ordre permanent de paix et de coopération internationales et à créer des conditions permettant de limiter effectivement les armements et d'empêcher à l'avenir leur acquisition à des fins offensives", de façon à consacrer toutes les ressources disponibles au développement économique et social de l'Amérique latine.

166. Il convient en outre de rappeler l'esprit de la Déclaration commune américano-soviétique de 1961¹⁵, concernant un désarmement général et complet sous un contrôle international, qui énonçait les principes qui devraient conduire à l'objectif du désarmement auquel nous ne saurions renoncer.

167. La création de zones libres d'armes nucléaires et de zones de paix constituerait des contributions précieuses car ce serait des moyens constructifs d'avancer vers le désarmement général et complet.

168. A ce propos, le Gouvernement de l'Equateur a été heureux d'apprendre que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait l'intention d'obtenir l'autorisation pour ratifier le Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco¹⁶, et que l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait signé le Protocole II de cet instrument. Ce traité constitue un exemple de la vocation pacifiste de l'Amérique latine et de son refus de l'arme nucléaire. Il faut espérer que la France, qui a une glorieuse tradition humanitaire, adhèrera au Protocole I et que les pays de l'Amérique latine qui ne l'ont pas fait prendront les mesures nécessaires pour devenir parties au traité.

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

¹⁶ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Récueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

169. La course aux armements affecte la survie même de l'humanité et, partant, concerne tous les Etats. Face à cette course, l'on ne peut rester indifférent, et, même si, à cet égard, les superpuissances ont une responsabilité primordiale, tous les pays doivent jouer un rôle et contribuer à la solution des problèmes de ce drame qui nous incombe à tous.

170. Nous ne pouvons pas non plus trop insister sur le rapport qui existe entre le désarmement et le développement économique. D'après les statistiques fournies par le SIPRI, on consacre 360 milliards de dollars par an aux armements, ce qui représente le chiffre atterrant de un milliard de dollars par jour environ, alors que, dans certaines régions du monde, des gens meurent de faim et vivent dans des conditions indignes de l'être humain. Le Secrétaire général des Nations Unies a souligné que les investissements mondiaux en armements dépassent la somme consacrée à l'éducation et à la santé.

171. Le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale pour promouvoir les négociations permettant d'assurer un nouvel ordre économique international a déclaré que le désarmement pourrait être l'un des moyens les plus efficaces pour assurer le transfert réel de ressources en faveur des pays en développement. A l'article 15 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*], il est dit que l'on s'engage à promouvoir le désarmement et à utiliser les ressources ainsi libérées au développement économique et social.

172. Il s'impose que tous contribuent d'une manière décisive à l'instauration d'un nouvel ordre qui assure la paix et le progrès. Les progrès techniques doivent être au service de l'homme et faciliter le progrès collectif. Voilà pourquoi l'Equateur estime qu'il convient d'élargir, en faveur des pays en développement, les possibilités qu'offrent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans le cadre des garanties pertinentes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

173. Il ne faut pas oublier non plus que, par ailleurs, le développement économique et social exige l'utilisation de ressources et de fonds que doivent fournir les pays développés pour s'acquitter de leur obligation de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, indépendamment des autres fonds qui seraient libérés par une politique de désarmement appropriée et qui pourraient aussi contribuer à cette fin.

174. L'organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour examiner et discuter les problèmes relatifs au désarmement. L'Equateur se félicite de l'idée de créer un nouvel organisme de désarmement, qui fonctionnerait dans le cadre des Nations Unies, sous la direction de l'Assemblée générale, et dont le travail se déroulerait conformément aux normes habituelles de l'Organisation. Tout Etat pourrait, au sein de cet organisme, présenter des initiatives de désarmement et participer à ses travaux, sans porter préjudice à d'autres organes spécialisés de négociation existants.

175. Dans les débats sur le désarmement, on n'a pas accordé suffisamment d'attention aux véritables causes

qui peuvent provoquer les conflits armés et, partant, conduire les peuples, pour des raisons de sécurité nationale, à s'armer. Ces causes sont l'existence de conflits ou de tensions qui peuvent provoquer des ruptures de la paix et de la sécurité internationales. Voilà pourquoi il faut que, dans le cadre du désarmement, on étudie la façon d'alléger les tensions et de résoudre les différends par les moyens pacifiques, y compris par la création d'organismes des Nations Unies chargés de conciliation ou de bons offices et le renforcement des organismes existants. La course aux armements résulte en grande partie des problèmes qui subsistent sur le plan international, et c'est pourquoi tous les pays doivent faciliter et encourager la solution des problèmes existants, coopérer entre eux à ce sujet et contribuer à l'élimination des causes qui provoquent les tensions internationales.

176. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour être l'instrument de la paix et pour préserver les générations futures du fléau de la guerre; la Charte, partant, contient l'obligation inéluctable de contribuer au maintien et à la sauvegarde de la paix et de condamner la force en tant que moyen pour créer, modifier ou anéantir les droits de l'homme. De ce fait, tous les pays doivent contribuer sincèrement à la réalisation des objectifs de l'Organisation mondiale et, dans ce sens, il leur appartient de contribuer de façon positive à la solution pacifique des problèmes existants, de façon à permettre l'adoption de mesures efficaces pour limiter les dépenses en armements.

177. La seule chose qui puisse rendre à un monde troublé par les conflits la sécurité, sans laquelle la paix ne peut exister, c'est la volonté de tous les pays, grands et petits, de faire confiance à l'Organisation des Nations Unies, aux mécanismes de règlement pacifique des différends et à la responsabilité solidaire de contribuer à la paix, à la compréhension et à la coopération internationales.

178. L'Equateur, pleinement convaincu de ces principes, tient à réaffirmer son appui aux organismes internationaux chargés de maintenir et de sauvegarder la paix et à réitérer sa volonté de contribuer d'une façon dynamique à la réalisation des objectifs pour lesquels la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a été convoquée. Il apportera en outre son appui décisif à toute initiative qui viserait ce but et il continuera à promouvoir sans relâche sa politique pacifique traditionnelle dans l'intérêt de la coopération et de la compréhension.

179. M. EL HASSEN (Mauritanie): Qu'il me soit permis de commencer mon intervention en adressant les félicitations de mon pays au Président de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Aucun choix, pensons-nous, ne peut être plus judicieux. En effet, les qualités personnelles de notre président font qu'il est tout naturellement désigné pour diriger les délicates et complexes négociations qui se déroulent actuellement.

180. D'autre part, l'idée même d'une session extraordinaire consacrée au désarmement est née en You-

goslavie, lors de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Belgrade en 1961. Il est donc normal que la Yougoslavie, un des principaux promoteurs du non-alignement, préside, par l'intermédiaire du Président, cette importante session extraordinaire, à laquelle le mouvement des pays non alignés accorde un intérêt tout particulier.

181. Cette session se tient, en effet, à un moment où il devient plus que jamais nécessaire de rechercher les voies et moyens susceptibles de préserver l'espèce humaine d'une totale destruction et d'alléger les maux de tous ordres qui continuent d'affliger les deux tiers de la population mondiale.

182. Voilà pourquoi mon pays s'est associé dès le départ à l'idée de cette session extraordinaire, et n'a cessé, depuis lors, de lui accorder un soutien constant. Ce soutien découle de notre conviction que seul un cadre aussi démocratique et aussi représentatif que celui-ci garantira l'objectivité de nos débats et l'universalité de nos décisions: deux conditions sans lesquelles nous ne pouvons valablement espérer résoudre les problèmes multiples et combien complexes qui se posent à nous dans ce domaine et qui intéressent la communauté internationale tout entière.

183. Certes, durant les neuf dernières années, depuis qu'en décembre 1969 l'Assemblée générale a proclamé la Décennie du désarmement [*résolution 2602E (XXIV)*], des efforts ont été déployés, souvent dans le cadre du système des Nations Unies, parfois en dehors de celui-ci, vers la réalisation des objectifs que nous nous sommes tous fixés pour la fin de cette décennie.

184. Dans cette recherche constante, inspirée, d'une part, par l'obligation au moins morale d'un désarmement général et complet et, d'autre part, par la nécessité d'utiliser une partie des ressources qui seraient ainsi disponibles pour la promotion du développement, aucun résultat important n'a malheureusement été enregistré jusqu'ici. Mais si, dans le cadre du deuxième volet de cet objectif global, aucune solution, même partielle, qui soit théoriquement convaincante et pratiquement viable n'a pu être dégagée jusqu'ici, certaines mesures ont été néanmoins prises dans le cadre du premier volet.

185. En plus des négociations sur la limitation des armes stratégiques, quelques traités et conventions ont été conclus, mettant l'accent sur le péril que représente la course aux armements et réglementant les activités des Etats dans des domaines assez vitaux, mais, il est vrai, trop limités.

186. Ces négociations, même conduites à bonne fin, et ces instruments internationaux, même ratifiés par la majorité des Etats, ce qui n'est pas le cas, ne constituent cependant que des actions sporadiques et des palliatifs, ne s'inscrivant donc pas dans le cadre d'une approche globale et intégrée du problème du désarmement dans toute ses ramifications.

187. Il va de soi que nous ne mettons pas en doute l'opportunité de ces mesures partielles, qui ont quand même utilement contribué à une plus grande prise de conscience des problèmes qui se posent dans ce do-

maine. Mais il s'agit, il faut le dire, de mesures bien en deçà des espoirs suscités par la Décennie du désarmement et bien timides par rapport à l'immensité de la tâche à accomplir. En fait, la seule étape vers le désarmement général et complet qui soit digne d'intérêt a été la proclamation, dans certaines parties du monde, de zones de paix et de zones dénucléarisées.

188. Mais, en dépit des initiatives que je viens d'évoquer, la tendance générale que la Décennie du désarmement avait pour objectif de corriger et de réorienter s'est poursuivie et s'accentue davantage. Au lieu d'un progrès prometteur dans la voie d'un désarmement général et complet, c'est plutôt à une course effrénée vers l'accroissement et le perfectionnement des arsenaux militaires que l'on assiste depuis la proclamation de la Décennie.

189. Jamais la capacité de l'homme d'éliminer toute trace de vie et de civilisation de la surface de la terre n'a été aussi grande. Jamais les ressources qu'il consacre à cette tâche n'ont atteint de telles proportions. Ce terrible paradoxe, maintes fois dénoncé du haut de cette tribune, la conscience aiguë que les Etats ne cessent de déclarer avoir et l'absence dans leur comportement de tout signe convaincant d'y remédier n'ont pas fini d'étonner.

190. Les raisons qui ont conduit à cette situation sont en fait infiniment plus complexes qu'elles ne le paraissent à première vue. Elles sont surtout de plusieurs ordres. Tout d'abord, il existe des domaines dans lesquels certains Etats ne veulent tout simplement pas prendre d'initiatives, tant il est évident que l'ordre actuel favorise leurs intérêts. C'est ce qu'on désigne par une formule qui semble aujourd'hui s'intégrer parfaitement au langage diplomatique : "le manque de volonté politique". Il va sans dire qu'il s'agit là d'un élément essentiel, car une telle volonté constitue la condition *sine qua non* à toute négociation. C'est seulement lorsque cette volonté se sera manifestée et lorsqu'elle aura été prouvée que pourra être déclenché le processus d'une discussion sérieuse, susceptible de déboucher sur des ententes durables.

191. Il existe ensuite un autre handicap qui entrave également tout progrès dans le sens d'un désarmement général et complet : il s'agit du climat de méfiance qui continue de régner entre les puissances nucléaires elles-mêmes et entre les pays militairement importants. Cette méfiance, justifiée par l'idée que la limitation des armes nucléaires et la prévention de leur prolifération ne visent en réalité que la perpétuation d'une situation militaire dans laquelle les deux superpuissances maintiendront un monopole quantitatif et qualitatif, a gravement contribué à l'escalade militaire et au déséquilibre politique du monde. D'autre part, les visées hégémonistes de certains pays et la politique d'agression et d'intimidation qui est la leur ne sont pas non plus de nature à faciliter un processus déjà assez compliqué. Le souci de sécurité, du reste légitime, que crée chez les autres Etats cette politique anachronique menée quelquefois par des mini-puissances qui viennent à peine de se libérer de la tutelle coloniale, engendre, en dernière analyse, une augmentation de la violence et conduit les uns et les

autres à recourir à la formule peut-être illusoire de la paix par le surarmement. Enfin, pour certains pays, la course aux armements et le maintien de leur supériorité militaire constituent des garanties pour la poursuite de leurs desseins colonialistes et l'assujettissement des peuples colonisés. Il suffit de considérer la situation au Moyen-Orient et en Afrique australe pour mesurer le danger que représentent de telles situations pour l'avenir de l'humanité.

192. Telles sont, nous semble-t-il, sur le double plan politique et militaire, quelques-unes des raisons qui font qu'à moins de deux ans de la fin de la Décennie du désarmement ses objectifs sont loin d'être réalisés et les espoirs qu'elle avait suscités loin d'être justifiés. Mais, même s'il est établi que ce sont là des causes directes de l'échec de nos tentatives, qu'elles soient unilatérales, bilatérales ou multilatérales, nous ne pouvons valablement les dissocier des aspects institutionnels du processus dans lequel nous sommes engagés. Pour qu'une négociation sur une question aussi complexe et aussi controversée que le désarmement soit susceptible d'aboutir à des résultats concrets, il est essentiel de veiller à ce que tous les pays soient en mesure, sur une base démocratique, de donner leur point de vue sur tous les problèmes que pose la course aux armements. Or l'inadaptation des structures existantes et leur nature étroite et déséquilibrée entravent, dans une large mesure, tout progrès véritable dans ce sens.

193. A cet égard, l'exemple de la Conférence du Comité du désarmement est assez probant. En effet, la Conférence, ouverte à quelques pays seulement, ne pouvait constituer un cadre approprié qui puisse offrir des garanties jugées suffisantes pour justifier l'arrêt total de la course aux armements.

194. Les multiples problèmes que recouvre l'examen de la question qui nous préoccupe aujourd'hui ne peuvent connaître un début de solution durable que lorsqu'ils sont traités dans un cadre représentatif des différentes tendances et opinions, d'où qu'elles proviennent. La tenue de cette session de l'Assemblée générale traduit déjà la conviction de la majorité des Etats que seule une approche semblable peut nous garantir des chances raisonnables de succès dans notre entreprise commune.

195. Il semble donc que notre tâche devra consister désormais à réajuster nos méthodes du passé, à explorer des voies nouvelles pour l'établissement d'un plan d'action qui permette de pallier les insuffisances et de surmonter les obstacles déjà rencontrés.

196. Dans ce sens, des propositions concrètes ont déjà été faites par le Secrétaire général. Celui-ci a suggéré de consacrer aux efforts nationaux et internationaux du désarmement un million de dollars pour chaque milliard destiné actuellement à l'armement [1^{re} séance].

197. Le chef de l'Etat français, M. Giscard d'Estaing, a présenté à l'Assemblée générale [3^e séance] un plan pratique d'action au niveau mondial, s'articulant autour de trois principes essentiels : un désarmement réalisé avec le concours de tous, sous le contrôle de tous et au bénéfice de tous. Toutes ces propositions, qui vont

sans doute être discutées en détail, ont déjà le mérite de vouloir introduire cet élément de démocratie dans un débat qui intéresse la communauté tout entière, tout en constituant aussi de nouvelles voies par rapport aux sentiers battus qui n'ont mené nulle part jusqu'ici. Elles doivent donc, ne serait-ce qu'à ce titre, être explorées comme alternatives dans cette recherche constante d'un désarmement général et complet.

198. Dans cette recherche, d'ailleurs, l'Assemblée générale doit être guidée par l'urgence qui s'attache à la réalisation des mesures suivantes, sans lesquelles aucun désarmement véritable ne saurait être atteint.

199. En premier lieu, il convient de continuer toutes les actions tendant à l'élimination des foyers de tension qui existent çà et là et qui risquent, d'un moment à l'autre, d'entraîner le monde au bord d'une catastrophe généralisée. Cette tâche est d'autant plus essentielle et urgente que ces foyers de tension correspondent généralement à des régions où sont situées des entités connues pour leur nature raciste et pour leur politique d'agression et d'expansion. Quand on pense en effet que des études sérieuses réalisées dans ce domaine laissent prévoir que les régimes de Tel-Aviv et de Pretoria cherchent à se doter de l'arme atomique, l'on comprend la nécessité qui s'attache à trouver des solutions justes et durables aux problèmes qui sont la cause directe des tensions internationales.

200. Il faut ensuite continuer le renforcement du désarmement régional et, dans ce contexte, parfaire et préciser les notions de zones de paix et de zones dénucléarisées. Pour que ces zones soient effectivement à l'abri de la prolifération nucléaire, il importe que tous les Etats, et plus particulièrement ceux qui possèdent des armes nucléaires, reconnaissent leur statut de zones dénucléarisées et s'engagent solennellement à les respecter en tant que telles.

201. Il convient en l'occurrence, pensons-nous, de préciser les responsabilités des Etats compris dans ces zones, et des autres Etats, individuellement et les uns envers les autres. Il importe aussi de mettre sur pied des mécanismes de vérification et de contrôle, afin d'assurer le respect des règles établies en la matière. Il est enfin nécessaire, pour éviter les interprétations abusives aux conséquences imprévisibles, de définir les relations juridiques entre le statut de ces zones et le droit international existant, de même que les conditions qui doivent régir l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire.

202. D'autre part, les initiatives de la création de telles zones doivent émaner des Etats qui s'y trouvent et qui sont évidemment les plus directement concernés par l'application des accords conclus en la matière. Ces accords, pour en garantir l'applicabilité, doivent tenir compte des conditions spécifiques de chaque région et, surtout, de l'équilibre politique et militaire qui y règne et qui, dans la plupart des cas, constitue un facteur important de stabilité internationale. Le désarmement, dans ce genre de situation, dont l'importance politique et militaire va bien au-delà de la région considérée, doit constamment être guidé par le souci de préserver cet équilibre stabilisateur.

203. Sur le plan institutionnel enfin, cette session doit, à notre avis, se pencher, d'une part, sur la création, de préférence dans le cadre des Nations Unies, d'un mécanisme international efficace pour contrôler l'application et le suivi des décisions que nous aurons arrêtées et, d'autre part, sur la réorganisation des structures des négociations existantes. A cet égard, la tâche la plus urgente paraît être de se défaire définitivement de l'idée, qui semble s'être imposée ces dernières années, selon laquelle quelques pays, parce que possédant en quantités astronomiques les armes les plus modernes et donc les plus dévastatrices du monde ou parce qu'ils sont plus directement menacés que d'autres par l'emploi éventuel de ces armes, sont habilités à décider, au nom de la communauté internationale, sur des sujets aussi vitaux que le désarmement. Il s'agit, faut-il le rappeler, d'un problème qui concerne l'humanité dans son ensemble et à la discussion duquel toute l'humanité doit être associée. Toute approche qui ne tiendrait pas compte de cette vérité ne nous semble tout simplement pas réaliste.

204. La course aux armements, génératrice d'instabilité politique et source directe d'une menace nucléaire omniprésente, constitue, aujourd'hui plus qu'hier et certainement moins que demain, une menace non moins inquiétante pour le développement économique et social du monde. En effet, malgré le danger croissant que représentent pour la communauté internationale l'accumulation et le perfectionnement des arsenaux militaires, malgré le dénuement total des deux tiers de l'humanité, l'on assiste à un déséquilibre de plus en plus marqué entre les ressources consacrées aux armements et celles qui sont allouées au développement.

205. La relation entre le désarmement et le développement, deux objectifs que les Etats se sont engagés à poursuivre avec la même vigueur, ne fait pourtant aucun doute.

206. Alors que les objectifs quantitatifs fixés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sont encore loin d'être atteints, des sommes astronomiques continuent d'être englouties dans une entreprise dont le résultat le plus certain serait une destruction totale de l'humanité. La distorsion des priorités dans ce domaine ne peut être mieux illustrée qu'en rappelant que, chaque année, le monde dépense 400 milliards de dollars en armement, alors que le courant net de l'aide publique au développement ne dépasse guère le montant de 15 milliards de dollars annuellement.

207. Plusieurs propositions ont été faites pour remédier à cette situation, tendant surtout à rétablir un équilibre adéquat entre les dépenses dans un domaine et dans l'autre et, surtout, tendant à établir un système qui puisse garantir l'accroissement et la continuité des fonds dégagés par le fait d'une réduction des dépenses militaires. Toutes ces propositions sont peut-être valables. Elles reposent cependant sur une inconnue qui, jusqu'ici, reste difficile à déterminer : le montant réel des budgets militaires, en particulier ceux de certaines superpuissances nucléaires.

208. Il convient, d'autre part, de souligner que la faim, l'ignorance et la maladie qui continuent à sévir dans la majeure partie de ce monde constituent autant de problèmes assez sérieux pour que leur solution ne soit pas liée aux progrès incertains d'une négociation sur les problèmes posés par le surarmement.

209. Voilà les tâches qui doivent à notre sens être accomplies au cours de cette session extraordinaire. A cet égard, plusieurs propositions et suggestions, certaines anciennes, d'autres plus récentes, ont été avancées.

210. Une fois que nous avons, à la lumière de leur discussion, établi le cadre et les principes qui doivent guider notre action future, nous devons alors engager le processus final devant mener au désarmement général et complet, sous contrôle international effectif. Le cadre le plus approprié pour un tel travail nous semble être celui d'une conférence internationale comme celle-ci, ou tout au moins tenue sous les auspices des Nations Unies, qui devra faire l'objet d'une préparation minutieuse, à la hauteur du danger qui menace le monde. Dans notre recherche commune d'un monde de paix et de concorde, débarrassé de la peur, des solutions urgentes et durables doivent être trouvées au problème posé par le surarmement, car il y va de la survie de l'humanité. Nous pensons que, dans la recherche de ces solutions, nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

211. M. ALZAMORA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation est heureuse de féliciter M. Mojsov à l'occasion de son élection que nous jugeons particulièrement opportune puisque c'est à Belgrade, voilà déjà une quinzaine d'années, que les pays non alignés ont fait remarquer pour la première fois que cet événement était nécessaire. Nous sommes absolument certains que, sous sa direction judicieuse, l'Assemblée atteindra les résultats qui sont à l'origine de sa convocation et que l'humanité souhaite avec tant de ferveur.

212. Quarante ans après la découverte du processus de fission et plus de 30 ans après l'application de cette technique sans précédent à des fins de guerre, la communauté internationale a convoqué cette session d'une importance particulière pour évaluer le sombre chemin parcouru jusqu'ici et examiner l'effet des mesures prises au cours de ces dernières décennies de négociations sur le désarmement.

213. Les opinions de plusieurs des orateurs qui m'ont précédé coïncident en ce qui concerne la situation à laquelle nous a amenés une course effrénée aux armements nucléaires, qui est devenue un facteur constant, mais alarmant et croissant, des relations internationales contemporaines. Il y aura sans doute des nuances de scepticisme lorsqu'il s'agira de qualifier la course aux armements nucléaires. Les opinions, en effet, vont des sources scientifiques les plus pessimistes qui affirment qu'une guerre nucléaire non seulement détruirait l'humanité, mais modifierait l'environnement à tel point que notre planète deviendrait inhabitable, jusqu'à des points de vue que l'on pourrait qualifier d'optimisme macabre et qui soutiennent plutôt qu'une telle conflagration ne détruirait pas nécessairement

toute l'humanité, mais qu'évidemment les survivants habiteraient un monde indescriptible.

214. Je pense que la présence même des représentants de tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies à cette session extraordinaire est un témoignage suffisant du fait qu'il existe une conscience collective du besoin urgent d'efforts novateurs de volonté politique pour contenir cette menace à toute forme de vie. Ce devrait être un effort vraiment profond si l'on veut conjurer la dynamique propre des formes les plus nocives de destruction dont l'homme a jamais disposé comme fruit d'une imagination scientifique qui dément l'idéalisme créateur et rationnel de notre essence.

215. Nous avons l'occasion, que nous ne pouvons laisser passer et que les générations futures exigent de nous, de démontrer que le XX^e siècle a su, en atteignant l'universalité dans les relations internationales, faire un bond qualitatif de maturité, et qu'il est capable de contrôler et de réorienter l'instinct d'agression qui est devenu systématique dans toutes les formes officielles et larvées de violence qui déchirent la planète.

216. L'Assemblée générale a donc aujourd'hui une importance toute particulière car elle a l'une des tâches les plus nobles de notre temps : elle doit en effet éveiller l'imagination politique d'un monde amorphe et indolent face à la réalité de la violence et dangereusement habitué à la doctrine dépassée d'une stabilité internationale reposant sur l'équilibre de la terreur. En même temps, l'Assemblée doit trouver des bases réalistes et pragmatiques de concertation internationale à partir desquelles l'on pourra édifier les structures d'une autre forme de sécurité mondiale — c'est-à-dire trouver de nouveaux moyens de contrôle et un nouvel équilibre afin de contenir d'abord, puis de renverser, la modernisation des armes, en fonction de programmes mutuellement appropriés et équilibrés de défense et de sécurité.

217. Ainsi présenté, le double objectif de l'Assemblée pourrait sembler impossible à atteindre. Toutefois, nos réunions ont pour but de mettre à contribution l'imagination des nations, et il s'agit d'arriver à conjuguer l'idéalisme et le réalisme. Cela doit être fait non seulement en fonction d'une appréhension partagée au sujet du *statu quo* nucléaire, mais également à la lumière des tentatives antérieures, nombreuses mais éphémères, en vue du contrôle des armements et du désarmement. La manière dont a été conçue la présente session conduit précisément à juxtaposer les différentes tendances capables de converger vers la concentration des efforts de type multilatéral, régional et bilatéral, dans le cadre de principes convenus et d'un programme d'action effectif de désarmement.

218. En tant que pays non nucléaire, nous pensons qu'il n'est plus licite ni approprié de dépendre d'une doctrine d'équilibre stratégique nucléaire qui combine des doses de détente et de dissuasion et le hasard, dans des proportions inappropriées, parce que la perpétuation de cet équilibre de la terreur conduit de manière accélérée — et avec des résultats ruineux pour l'économie mondiale — au perfectionnement étouffant

d'une atmosphère d'insécurité internationale, dans laquelle les pays non nucléaires deviennent des objectifs théoriques et, avec une certaine fréquence, réels de la rivalité stratégique, ce qui gêne les divers processus de concertation pacifique, fruit souvent de tentatives sincères et prolongées de rapprochement diplomatique et de conciliation amicale. C'est pourquoi tant de nations voient avec une inquiétude croissante que ce qui avait été considéré comme un instrument de dissuasion définitive, la garantie finale de la stabilité — c'est-à-dire l'arme nucléaire —, fait aujourd'hui l'objet de prétendus perfectionnements qui amènent les stratégies des puissances nucléaires, et particulièrement des super-puissances, à la planification de conflits qu'ils ont eux-mêmes, dans le passé, déclarés impossibles, comme étant une manière de justifier l'accumulation de leurs arsenaux nucléaires.

219. C'est pourquoi nous avons affirmé que, dans les débats de cette session — à la fois idéalistes et réalistes —, on ne peut ignorer les idées, la voix et le droit des pays non nucléaires, notamment des pays non alignés, dont l'initiative, depuis Colombo¹⁷, a traduit dans la réalité la convocation de cette session. Dans un monde aussi interdépendant et aussi imbriqué que le nôtre, on ne peut arriver à des résultats fructueux sans la participation de tous les pays, quelle que soit leur force, leur position ou leur expérience.

220. Donc, pour construire soigneusement un mécanisme efficace pour la sécurité internationale, il faut certaines conditions préalables naturelles que l'Assemblée examine. Je pense à la recherche de la formule la plus efficace pour concrétiser les tentatives partielles de contrôle des armements que ce soit dans le secteur stratégique des grandes puissances ou au sujet des armes classiques, de manière à parvenir à un ordre pragmatique pouvant conduire à l'objectif ultime d'un désarmement général sous contrôle international, en fonction des priorités suivantes : arrêter la course aux armements nucléaires et ne pas y ajouter de nouvelles dimensions incalculables, adopter des accords pour la réduction des armes nucléaires, freiner la production de nouvelles armes de destruction de masse, perfectionner la politique de non-prolifération nucléaire verticale et horizontale, perfectionner et étendre les zones exemptes d'armes nucléaires et les zones de paix, contenir la modernisation des armes classiques et étudier les bases du contrôle du transfert de ces armes. En d'autres termes, il s'agit de renverser la course actuelle, ce qui représenterait le début effectif du processus de désarmement tandis que des efforts parallèles se dérouleraient à tous les niveaux en faveur d'une concertation pacifique pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

221. Chacune de ces priorités est en soi un objectif complet qui entraîne à son tour des sous-objectifs propres. Cette session de l'Assemblée générale doit, si nous voulons qu'elle obtienne le succès que nous souhaitons tous, arriver à une symbiose des objectifs

ultimes et de la pratique actuelle d'une méthode étape par étape.

222. Mais mettre un terme à la course aux armements nucléaires est surtout la responsabilité principale des puissances nucléaires. Face à cette situation, nous voyons avec intérêt la possibilité d'arriver prochainement à des accords de grande importance sur la limitation des armes stratégiques. Nous espérons également qu'il sera possible d'arriver à l'accord si souvent annoncé comportant la cessation totale des essais nucléaires, qui donnerait un essor psychologique très efficace au processus de désarmement nucléaire.

223. Quant à la production de nouvelles armes de destruction massive, nous croyons que le moment est venu d'interdire les armes chimiques et de geler la recherche sur de nouvelles armes dont les effets ne peuvent encore être connus et qui sont un élément de déstabilisation dans les relations internationales. Pour compléter ces objectifs, il est important de renforcer les accords de contrôle des armes dans les océans et l'espace extra-atmosphérique, sans affecter le système de vérification par satellites qui tend à en garantir le respect.

224. L'application de la politique de non-prolifération nucléaire exige à son tour l'adoption de mesures réalistes et conséquentes. Il est évident, en effet, que le privilège du monopole nucléaire, que notre renonciation volontaire et collective, sans parallèle dans l'histoire, octroie aux Etats dotés d'armes nucléaires, n'a pas été accompagné d'une contribution réciproque qui en était la contrepartie obligatoire et indispensable. La course aux armements nucléaires ne s'est pas arrêtée, pas plus que les essais d'armes nucléaires, et les pays non nucléaires n'ont pas reçu les garanties de sécurité qui — avec l'engagement universel de non-prolifération — constituaient les objectifs essentiels du Traité de 1968.

225. Le complément indispensable à ce compromis, base morale et politique de notre renonciation et condition du respect du traité, doit être la garantie de libre accès à l'utilisation nucléaire à des fins pacifiques sur la base de garanties universelles étendues et non discriminatoires qui assureraient son application et sa finalité correctes.

226. Nous pensons que l'amélioration qualitative et quantitative des zones exemptes d'armes nucléaires devrait reposer sur des accords semblables au Traité de Tlatelolco, tenant compte naturellement des caractéristiques géographiques et géopolitiques des régions. Ma délégation se félicite des récents progrès faits pour perfectionner cet instrument, expression fidèle de la vocation pacifiste de l'Amérique latine.

227. La diffusion internationale et la modernisation des armes classiques ont pris de nos jours des proportions démesurées et onéreuses, surtout pour les pays en développement. La ponction financière de ressources déjà rares sert paradoxalement à augmenter les richesses des pays développés qui ont trouvé dans l'industrie de guerre l'une des sources les plus lucratives d'activités. C'est pourquoi il est logique de rechercher des accords entre les pays fournisseurs et récepteurs parallèlement à

¹⁷Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

des accords de réduction mutuelle qui devraient tenir compte pleinement des considérations de sécurité et de défense nationale qui sont essentielles pour ces derniers. A ce sujet, nous pensons qu'il est opportun et recommandable que des mesures plus opérationnelles soient introduites graduellement sur le plan régional; cela permettrait de mieux conjuguer l'idée que chaque Etat se fait de sa sécurité individuelle avec les bases nécessaires d'une confiance et d'une crédibilité croissantes qui animent tout effort diplomatique véritable.

228. Le lien entre le désarmement et le développement est une question qui suscite un intérêt croissant dans les diverses nations, car celles-ci ont toutes besoin de ressources diverses pour répondre à leurs besoins économiques et sociaux multiples et croissants, notamment dans les pays en développement pour lesquels les nécessités de la défense constituent une charge particulièrement lourde, surtout lorsque la situation internationale négative aggrave chaque jour davantage le malaise économique des nations du tiers monde.

229. A cet égard, diverses initiatives ont été prises qui méritent l'appui de ma délégation. Nous avons particulièrement apprécié la déclaration sur cet aspect de la problématique du désarmement — entre autres aspects traités avec une sagesse particulière — contenue dans le discours lucide, réaliste et visionnaire du président de la République française. Nous saluons également l'initiative du Secrétaire général demandant de consacrer un pourcentage des dépenses militaires aux efforts en faveur du désarmement, car le désarmement est forcément lié au développement.

230. Toutefois, il faut pour cela commencer à aborder le sujet crucial de la reconversion de l'industrie de guerre en termes réalistes mais imaginatifs, à la mesure du potentiel actuel et gigantesque de cette reconversion à l'égard du développement et de la coopération. C'est là une tâche politique et économique dont la complexité et l'importance n'ont pas jusqu'à maintenant retenu suffisamment l'attention mais qui est aussi importante que la négociation diplomatique proprement dite sur le désarmement. En effet, le chiffre hallucinant de 400 milliards de dollars n'est pas seulement une mesure de notre voracité en matière d'armement, c'est aussi une indication définitive des dimensions dangereuses de l'industrie de guerre comme facteur de la vie économique internationale, qui engendre sa propre dynamique et sa propre pression politique et militaire. C'est pourquoi, au démantèlement de la stratégie politique et psychologique édictée en fonction de l'équilibre de la terreur et de la destruction, doit correspondre parallèlement la réorientation de l'industrie de guerre et des immenses intérêts créés à son ombre, en 30 ans de confrontations idéologiques et militaires, afin de mieux se consacrer aux objectifs de développement, de paix et d'avantages mutuels.

231. En fonction des priorités ainsi définies, l'Assemblée doit se mettre d'accord sur une déclaration de principes qui, loin d'être un énoncé rhétorique, serait un engagement politique réel, capable de mobiliser les gouvernements en faveur de l'application d'un programme d'action sur le désarmement. Un tel pro-

gramme d'action doit être conçu de manière à favoriser des politiques réalistes suffisantes pour remédier à la lenteur du processus, aux insuffisances actuelles et au déséquilibre dans l'approche des questions de désarmement, en présentant des objectifs concrets et, si possible, un calendrier flexible d'application. Les travaux du Comité préparatoire, présidé si brillamment et avec distinction par l'ambassadeur Carlos Ortiz de Rozas, représentent un apport inestimable et positif à cette tâche. Enfin, l'Assemblée doit adopter des mesures adéquates pour la poursuite de ces négociations, dans le cadre du compromis historique qui anime ses efforts, cherchant pour ce faire une révision substantielle des organes de délibération et de négociation sur le désarmement.

232. Dans la réalisation de ces trois objectifs les pays non nucléaires et les puissances nucléaires doivent apporter leur contribution d'une manière équilibrée, tant du point de vue des responsabilités que de celui des obligations. Car on ne peut accepter la division insidieuse des responsabilités qui attribue le désarmement nucléaire aux pays dotés d'armes nucléaires et le désarmement classique aux pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires. Il est désormais incontestable que ce sont, une fois de plus, les Etats dotés d'armes nucléaires qui accumulent les arsenaux les plus impressionnants et les plus perfectionnés d'armes qu'il est de plus en plus questionnable d'appeler classiques. Un processus de désarmement ne peut être que progressif en assurant un équilibre approprié des responsabilités entre tous les Etats et en maintenant, au cours des différentes étapes, un niveau de sécurité approprié pour l'ensemble de ceux-ci. En raison de cette conviction, il est nécessaire, à notre avis, de soumettre aux instances de délibération et de négociation réformées les points de vue et les intérêts des pays non nucléaires qui n'y sont pas suffisamment représentés. De ceci découle clairement qu'il est nécessaire d'arriver à des accords pour renforcer comme il se doit le rôle incombant aux Nations Unies même dans le domaine complexe et urgent du désarmement.

233. Il ne serait pas inexact à cet égard de dire que ce n'est qu'en progressant de manière substantielle au sujet des aspects centraux du désarmement stratégique nucléaire que le progrès des efforts aux niveaux régional et bilatéral face au problème des armes classiques aura un effet suffisant et complémentaire afin d'aboutir au remplacement de l'équilibre de la terreur par un système nouveau de sécurité internationale et par une ère nouvelle des relations internationales.

234. C'est la conclusion à laquelle nous amène l'expérience fragmentaire, certes, mais notoire des petits pays qui, jusqu'ici, n'a servi que comme une quarantaine contre l'épidémie nucléaire ou même a consolidé le monopole nucléaire actuel. Je veux parler en particulier des engagements pris et observés par les pays non nucléaires tant dans le domaine de la non-prolifération que dans le domaine des zones dénucléarisées et des zones de paix ainsi que dans les différentes négociations qui ont eu lieu aux niveaux régional et sous-régional au sujet du contrôle des armements. Sur la base de cette expérience, l'Amérique latine a fait des efforts constants

et logiques d'une importance historique véritable parmi lesquels je relèverai le Traité de Tlatelolco et la Déclaration de Ayacucho. Ce dernier document est un apport exemplaire en ce qui concerne la limitation concertée des dépenses d'armements pour notre continent. Le Pérou a eu l'honneur de participer à l'élaboration de ce document ainsi qu'à d'autres initiatives régionales et sous-régionales.

235. Membre actif de l'Assemblée générale, du Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement, du Comité préparatoire de la session extraordinaire et de la Conférence du Comité du désarmement, le Pérou a apporté un soutien constant aux Nations Unies dans ses missions de renforcement de la paix en fournissant des effectifs militaires et du personnel diplomatique.

236. Dans une réaffirmation catégorique et claire de cette évocation de paix et de concorde, le président Morales Bermúdez a déclaré récemment :

« C'est le même objectif de paix qui a conduit le Pérou à être partie au Traité de Tlatelolco et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à participer activement aux instances internationales sur le désarmement, à prendre l'initiative de la Déclaration d'Ayacucho et à promouvoir des entretiens de caractère militaire avec les pays limitrophes et amis. Cela le pousse aujourd'hui à déclarer que le Gouvernement péruvien est plus que jamais disposé à considérer, avec le plus grand intérêt, de nouvelles possibilités de concertation dans la région susceptibles de renforcer les tendances actuelles visant à rétablir la confiance mutuelle et la crédibilité nécessaires au contrôle de la course aux armements classiques. »

237. Dans cet esprit, le Pérou apporte aujourd'hui son appui le plus résolu à l'initiative exposée du haut de cette tribune par le Ministre des affaires étrangères du Venezuela [2^e séance], visant à trouver les moyens les plus appropriés pour assurer la prompt application de la Déclaration d'Ayacucho qui a pour but d'arriver à un accord effectif sur la limitation des armements, permettant ainsi de consacrer des ressources plus grandes au développement économique et social de l'Amérique latine.

238. La notion stratégique selon laquelle on a voulu chercher dans les armes de destruction massive la garantie de la sécurité a fait faillite. Les Etats nucléaires n'en sont plus sûrs, pas plus que les Etats non nucléaires. La course aux armements, attisée par la rivalité stérile sur laquelle repose cette stratégie, augmente son rythme et est de plus en plus dangereuse. Nous avons des armes qui ont des possibilités inimaginables. Mais cela ne nous suffit pas. Il faut encore en inventer d'autres et de plus meurtrières. Ainsi, le processus s'alimente lui-même et s'étend d'une manière incontrôlée et maligne.

239. C'est pourquoi les pays non nucléaires et les pays du tiers monde doivent assumer toutes leurs responsabilités à l'égard de leurs peuples et de la communauté mondiale tout entière. Le moment est venu de faire prévaloir les protestations véhémentes et justes des pays qui, comme le nôtre, ne participent pas à la création de

ces armes et qui doivent subir une violence intolérable et le danger qu'elle représente pour les principes et les intérêts les plus chers de l'humanité, pour sa sécurité et sa survie.

240. Les peuples que nous représentons exigent que le long cheminement parcouru sur la voie de la construction d'un ordre élémentaire de sécurité et de progrès ne se voie pas interrompu par la peur et la menace. Comme la nôtre, plusieurs autres nations ont apporté une grande contribution à l'aventure humaine, la rendant digne d'être vécue. Aujourd'hui, ils demandent avec force que l'Assemblée écarte à jamais la possibilité effroyable qu'il n'y ait plus de générations futures ou de voir celles-ci obligées de reconstruire depuis le début leur civilisation et leur culture.

241. M. OWONO ASANGONO (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord féliciter l'ambassadeur Mojsov et lui rendre, une fois de plus, un hommage bien mérité pour la façon dont il dirige cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ce n'est pas par hasard si, au moment où l'Assemblée générale se réunit pour traiter de la question complexe et controversée du désarmement, c'est à son pays, la Yougoslavie, que nous réservons la présidence de nos délibérations. Les efforts du Gouvernement de la Yougoslavie et de son peuple, dont la conduite repose sur les principes les plus nobles de la politique du non-alignement, de la promotion de la paix et de la coexistence pacifique entre toutes les nations, ainsi que les efforts déployés par M. Mojsov pour la cause du désarmement et ses qualités diplomatiques, sont les meilleures garanties pour que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se déroule dans une atmosphère objective et trouve les moyens d'assurer la limitation, la réduction et l'élimination des armes stratégiques. Cela permettra d'établir les conditions requises pour une paix et une sécurité internationale durables dans l'intérêt du développement pacifique véritable de la communauté internationale sous tous ses aspects.

242. La paix et la sécurité internationales, objectifs primordiaux consacrés par la Charte de San Francisco, n'auraient aucun sens ni aucune chance de se réaliser si elles ne s'accompagnaient d'un développement total de la communauté internationale; en d'autres termes, il n'est ni paix ni sécurité sans développement, et il n'est pas de développement non plus sans paix dans le monde.

243. Ce rapport étroit entre le développement et la paix mondiale se retrouve aussi dans la question du désarmement. C'est pour cette raison évidente et dans ce contexte que notre société traverse tant de mutations importantes et de changements alors qu'elle recherche avec toujours plus d'acharnement les objectifs fondamentaux du progrès économique et social, la paix et la sécurité internationales, et, en fin de compte, le désarmement. C'est aussi pour cette raison évidente que, bien souvent, la communauté internationale s'est retrouvée pour créer des organisations mondiales comme celle-ci et conclure des accords et des traités mondiaux. C'est encore pour cette même raison que,

une fois de plus, nous nous sommes rassemblés en session extraordinaire de l'Assemblée, parce que la communauté internationale réclame le bien-être social et économique ainsi que la paix et la sécurité.

244. La Décennie du désarmement, proclamée solennellement par l'Assemblée en 1969, est sur le point de se terminer. Or rien de concret n'a été fait pour traduire dans la réalité les grands objectifs qui avaient animé la communauté internationale. D'innombrables résolutions et déclarations ont été adoptées depuis la création des Nations Unies, qui n'ont donné non plus aucun résultat positif. Des efforts ont été déployés à l'échelon bilatéral, qui, eux aussi, se sont soldés par un échec retentissant. Pendant ce temps, nous continuons à vivre à l'ombre menaçante d'un troisième affrontement mondial avec le risque d'un emploi des armes de destruction massive; nous voyons augmenter d'une manière follement dangereuse toutes sortes d'armes, y compris les armes nucléaires. Nous voyons se renforcer les grandes alliances militaires, augmenter et se commercialiser les armes offensives; nous voyons augmenter sans arrêt les budgets militaires, qui engloutissent d'immenses ressources humaines et naturelles. Bref, cette situation grave de concurrence guerrière entre les Etats, loin de concilier leurs intérêts pour la paix, la sécurité, et le bien-être social et économique, augmente au contraire la menace d'une guerre entre eux. La paix et la sécurité internationales sont mises en jeu pour un vil prix.

245. D'autre part, le maintien de cet état de choses a des conséquences économiques et sociales très néfastes, incompatibles avec la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique international et contraires aux principes de la Charte des Nations Unies.

246. Ma délégation estime que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale est une session historique, unique dans les annales de l'Organisation des Nations Unies, tant par la nature même des questions qu'elle est appelée à résoudre que par le fait que c'est la première du genre consacrée à une question aussi vitale.

247. Le problème du désarmement, évoqué à maintes reprises par les Nations Unies depuis leur création, constitue un des obstacles auxquels se heurte cette Organisation mondiale dans la réalisation de ses nobles desseins. Ma délégation espère que cette session extraordinaire contribuera à ce que les nations du monde assument leurs responsabilités, en subordonnant leurs convictions politiques et hégémoniques aux exigences de la paix dans leurs relations internationales, pour que l'affrontement et l'ambition de puissance cèdent le pas à la tolérance, à la compréhension et au respect mutuel.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

248. Je voudrais saisir l'occasion de répéter ce que disait ici même, en 1975, M. Nguema Esono Nchama, vice-président de la République et ministre des affaires étrangères de Guinée équatoriale :

“Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale entend par paix et sécurité internationales non pas la simple absence de toute hostilité entre les nations, mais le plein exercice par tous les peuples de leurs droits et libertés fondamentaux, l'élimination de toute situation menaçant la paix et la sécurité interna-

tionales créée par les régimes coloniaux impérialistes et racistes, la fin de toute exploitation économique telle que la pratiquent les grandes puissances sur les pays en voie de développement, la suppression des bases militaires que les grandes puissances répartissent autour de notre globe, et, enfin, la cessation de la prolifération des armes nucléaires et du zèle constant des grandes puissances pour perfectionner leurs techniques en matière d'armements.

“Mon gouvernement n'a pas d'ambition de domination; il n'est ni producteur ni consommateur d'armes nucléaires... Nous sommes d'avis que la solution à ce problème du désarmement est aussi simple qu'elle apparaît complexe si, avec bonne volonté, les grandes puissances intéressées coordonnaient leurs efforts et rationalisaient leur politique afin d'éliminer les causes mêmes qui sont à la base de la course aux armes nucléaires¹⁸.”

249. La responsabilité directe dans l'édification d'un monde de paix, de prospérité et de bien-être social de toute la communauté internationale incombe à notre Organisation, et en particulier à chacun de ses Membres. Cependant, on ne saurait en dire autant de la responsabilité en matière de désarmement, responsabilité qui, de l'avis de ma délégation, incombe exclusivement aux grandes puissances et aux grands producteurs d'armes destructives.

250. La course aux armements entre les grandes puissances, en dehors du danger qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationales, constitue en outre la cause principale de la course aux armements entre les autres pays du monde. Les dangers que présente cette course aux armements pour la paix et pour l'ordre social international sont de plus en plus graves à mesure qu'elle s'intensifie et que les Etats cherchent à accumuler toutes les armes qu'ils peuvent se procurer et à en améliorer la qualité. La course aux armements peut se comparer au vice de l'opium, qui commence par un producteur et qui se propage à tous les niveaux de la société.

251. En tant que pays du tiers monde, mon pays participe à la présente session, pleinement convaincu que nos exigences légitimes seront entendues. Nous réclamons, en effet, la fin de la course aux armements et la limitation internationale de toutes les armes conventionnelles et de destruction massive. On sait bien que nous n'avons pratiquement rien à offrir pour réaliser un désarmement général et complet; en revanche, nous avons beaucoup à perdre si la situation actuelle d'affrontements persiste. Les pays du tiers monde ont compris qu'ils ne pouvaient entrer dans ce cercle vicieux de l'opium, parce qu'alors ils abandonneraient pour toujours les aspirations légitimes de leurs peuples au progrès, au bien-être social et à la paix. Néanmoins, nos pays sont de plus en plus victimes de tentations, de conspirations machiavéliques, même lorsqu'ils ne partagent pas les intérêts et les mobiles qui ont provoqué la situation actuelle de tension et d'affrontement.

¹⁸Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2356^e séance.

252. Notre objectif essentiel est le développement économique et social de nos Etats, la conquête effective de notre indépendance et de notre souveraineté nationale à l'intérieur d'une communauté pacifique des nations. Comme je viens de le dire, ces aspirations ont été bien souvent tenues en échec par des forces et des influences étrangères recourant à toutes sortes de méthodes et de formules qui ont pour nom le colonialisme, le néo-colonialisme, la discrimination économique, l'emploi de la force, les menaces, etc.

253. Quant à la République de Guinée équatoriale, elle a été plus d'une fois victime d'attaques sauvages de la part des moyens d'information de masse de l'Occident, celles-ci ne visant qu'à diffamer le Président à vie constitutionnel de la République, Son Excellence Masie Nguema Biyogo Nguie Ndong et son gouvernement. Nous savons parfaitement quels milieux et quels mobiles motivent cette presse, et nous savons aussi quels intérêts ils ont en Guinée équatoriale. C'est pourquoi ils sont incapables de dire quoi que ce soit de bon de notre pays. C'est donc à bon droit que le chef de notre Etat a toujours dit que nous saurons que nous nous sommes écartés de la révolution lorsque ces moyens d'information de masse renonceront à leurs critiques de la République de la Guinée équatoriale. Mon pays jouit de la paix, de la tranquillité, de la concorde; il n'essaie ni ne prétend égaler les autres; les droits de tous sont garantis dans la mesure où sont garanties l'unité, la souveraineté et l'indépendance nationale. Nous préférons préserver ces principes nationaux plutôt que de nous soumettre aux caprices d'une puissance impérialiste quelle qu'elle soit. Nous avons déclaré, chaque fois qu'il l'a fallu, d'autres principes de coopération mutuelle avec tous les pays du monde, à condition qu'ils respectent de même notre indépendance et notre souveraineté nationale. C'est une honte que la presse occidentale soit incapable de critiquer les violations des droits de l'homme qui persistent en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe et en Palestine, mais qu'elle s'empresse de relater des faits que le bon sens ne saurait accepter et qui vont à l'encontre du Gouvernement de la Guinée équatoriale. Mon pays est indépendant depuis le 5 mars 1969, date à laquelle il a assumé ses responsabilités à l'échelon tant interne qu'international.

254. La création du mouvement des pays non alignés est justifiée par cet état de conspiration constante auquel sont en butte nos pays qui appartiennent à ce grand mouvement de l'indépendance qui groupe presque tous les pays du tiers monde. Pour défendre leurs aspirations légitimes, nos pays ont tout fait pour que la communauté internationale s'engage à résoudre ce problème épineux de la course aux armements, et le mouvement des pays non alignés a évoqué ce problème plus d'une fois, notamment à Belgrade et à Colombo, en 1961 et en 1976; afin que la communauté internationale se concerte sur ce point.

255. Les pays du tiers monde ne produisent ni n'achètent d'armes nucléaires; ils ne font même pas partie des grandes alliances ni des pactes militaires; et pourtant, un troisième affrontement mondial viserait incontestablement les régions sans défense de l'Afrique, de

l'Asie et de l'Amérique latine. Cela est inéluctable, étant donné que, depuis la seconde guerre mondiale, les seuls conflits impliquant les intérêts de l'une ou l'autre des grandes puissances surarmées au risque de troubler la paix et la sécurité internationale ont toujours eu pour théâtre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, nonobstant la nature pacifique et inoffensive de ces régions. Rappelez-vous les guerres impérialistes imposées aux peuples pacifiques de Corée, du Viet Nam et du Kampuchea démocratique, sur le continent asiatique; rappelez-vous la lutte de libération du valeureux peuple cubain, la lutte pour la conquête de sa souveraineté nationale sur son canal du peuple panaméen, en Amérique latine; rappelez-vous la lutte des peuples courageux d'Algérie, de Guinée, du Mozambique, de la Guinée-Bissau, de l'Angola, du Zimbabwe, de la Namibie et d'autres pays encore sur le continent africain; rappelez-vous la guerre impérialiste imposée au peuple palestinien et aux pays arabes du Moyen-Orient. Or ce n'est pas une liste exhaustive.

256. Toutes ces luttes pour la défense de droits légitimes ont toujours été utilisées, et continuent de l'être, par des puissances étrangères en vue d'imposer leur hégémonie et de troubler la paix, au mépris des intérêts des peuples qui étaient en jeu. Nos territoires ont été choisis comme terrain d'affrontement entre les superpuissances dans leur dessein d'hégémonie.

257. Mon gouvernement, membre du mouvement des pays non alignés, appuie résolument l'idée d'un désarmement général et complet et l'appuiera partout; mais nous savons que ce désarmement est impossible tant que les grandes puissances qui ont toutes les cartes en main chercheront à détourner l'attention de la communauté internationale. Rien ni personne ne peut empêcher les superpuissances de mettre un terme à cette situation de conflits. Pourtant, voici des dizaines d'années que nous assistons à des négociations stériles alors que les superpuissances ne cessent de renforcer ce qu'elles appellent leur "système de défense", alors que l'occupation et le maintien des bases militaires continuent d'être les moyens auxquels recourent certains Etats privilégiés pour assurer leur sécurité et que l'espionnage et le chantage concernant les questions militaires restent les moyens les plus utilisés. Ma délégation ne peut croire que la sécurité d'un Etat repose sur l'insécurité des autres. Et nous insistons une fois de plus pour dire que les grandes puissances doivent répondre aux exigences de la paix mondiale, qui dépend d'elles.

258. La paix et la sécurité internationales sont des notions très complexes qui mettent en jeu différents éléments de la vie sociale de la communauté internationale, et jamais nous ne pourrions parvenir à la sécurité tant que la communauté internationale tout entière ne sera pas pleinement satisfaite. C'est pourquoi la paix et la sécurité internationales sont inconcevables tant que certains peuples souffrent de la discrimination raciale et du colonialisme; c'est pourquoi la paix mondiale est inconcevable dans un monde où les droits souverains de certains peuples sont de plus en plus méconnus; la paix internationale ne sera jamais possi-

ble, en fin de compte, dans un monde d'injustice économique et de rivalité hégémonique.

259. Je dois préciser le sens que ma délégation donne aux mots "paix et sécurité internationales", car c'est justement sur ces notions que repose l'objectif du désarmement. Mais, avant de traiter la notion de désarmement elle-même, nous devons analyser la cause de la prolifération des armements. De l'avis de ma délégation, la défense de la souveraineté et de l'indépendance de chaque Etat est un droit général et sacré de tous les peuples sans distinction. Mais ce droit ne saurait en aucune manière acquérir un caractère extra-territorial et s'étendre à des Etats seconds et tiers contre leur gré et au mépris de leurs droits les plus fondamentaux.

260. C'est de ce point de vue que nous jugeons la prolifération actuelle des bases militaires, dont seul un petit nombre de puissances nucléaires assurent le contrôle. Ma délégation condamne énergiquement cette politique, qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Nous condamnons, par conséquent, toute occupation étrangère à l'encontre des peuples autochtones dans la péninsule de Corée, le territoire arabe de Palestine, la base navale de Guantánamo à Cuba, l'occupation des forces colonialistes d'occupation en Namibie et au Zimbabwe et celle de Chypre à des fins d'expansion et de sécession. Ces occupations sont une source de tensions, elle portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats et sont incompatibles avec les principes généraux du désarmement.

261. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale estime que, grâce à l'expulsion des forces d'occupation colonialistes espagnoles du territoire guinéen, en mars 1969, la République de Guinée équatoriale s'est acquittée de l'un des devoirs nationaux primordiaux qui incombent à tout Etat. Mon gouvernement ne saurait admettre la présence de forces étrangères sur son territoire. En sa qualité de pays du tiers monde, la Guinée équatoriale ne pourrait contribuer autrement à la cause du désarmement. Nous aimons la paix dans l'indépendance, dans la souveraineté nationale et dans le respect mutuel.

262. Ma délégation exprime l'espoir que la présente session étudiera soigneusement tous les aspects des politiques néfastes qui font fi des droits fondamentaux des Etats et qui constituent en outre un grave obstacle au désarmement.

263. Il est pratiquement impossible de faire des progrès sensibles dans le domaine du désarmement sans régler auparavant les causes qui sont à l'origine des conflits actuels entre les Etats. La rivalité entre l'Est et l'Ouest ne saurait dominer notre avenir, et nous devons changer d'attitude dans nos relations internationales si nous voulons donner un sens réel au désarmement. J'irais jusqu'à dire que l'accumulation de toutes sortes d'armes par les uns et les autres serait dénuée de gravité et ne présenterait aucun danger si les Etats fondaient leurs relations sur le respect, la confiance mutuelle, la compréhension, la coopération et la tolérance. La politique de détente véritable entre l'Est et l'Ouest pourrait en

soi suffire à amener en grande partie le désarmement mondial.

264. Mais le monde semble voué à se comporter de manière inverse, et il semble que toutes les ressources humaines et matérielles soient orientées vers la violence et la destruction du genre humain. Les 360 milliards de dollars qui, l'année dernière, ont été consacrés à des dépenses militaires suffisent pour dénoncer la folie de l'humanité.

265. Ma délégation estime que cette tribune se prête particulièrement aux réflexions de la communauté internationale sur ce problème si grave qui pourrait bien déterminer l'avenir de nos peuples. Ce problème débouchera sur l'une ou l'autre des deux options suivantes : un deuxième Hiroshima, ou un monde de paix, de progrès et de bien-être social.

266. Nous connaissons tous les effets néfastes de la course aux armements que sont le gaspillage des ressources humaines et matérielles, l'entrave des efforts nationaux de développement et, surtout, le danger constant d'une guerre susceptible d'aboutir à l'utilisation des armes nucléaires. Si les pays développés peuvent se payer le luxe de se livrer à ce genre d'activités, étant donné que l'avenir de leur population est assuré, les objectifs des pays en développement sont, eux, bien différents. Néanmoins, les pays développés feraient bien de ne pas oublier que la morale internationale exige qu'ils renoncent à de telles activités en raison du tort qu'elles font aux intérêts des pays du tiers monde et des conséquences qu'elles revêtent pour leurs propres peuples.

267. C'est avec un grand soulagement que nous avons entendu les déclarations des superpuissances et de tous les pays producteurs d'armes atomiques. Nous souscrivons en fait à l'idée que certains ont avancée tendant à ce qu'une partie des ressources des budgets militaires libérées par le désarmement serve à améliorer le niveau de vie de tous les pays du tiers monde, et ce à bref délai. Tous les problèmes qui se posent actuellement aux pays en développement dépendent entièrement de l'insuffisance de leur développement économique et le règlement de ces problèmes serait possible si on éliminait ces dépenses superflues.

268. Les accords et les pactes militaires conclus par les Etats aux fins de défense constituent une formule partielle d'équilibre des forces dans le monde, mais ils ne sauraient pour autant être considérés comme une solution à la tension et aux dangers de guerre mondiale, d'où la nécessité de mesures interdisant l'emploi d'armes de destruction massive. Il serait utile de conclure des accords pour créer des zones de paix où seraient interdites les armes nucléaires. En conséquence, mon gouvernement appuie les efforts visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, ainsi que le Traité de Tlatelolco, qui interdit l'utilisation des armes nucléaires en Amérique latine. Le continent africain, constamment en butte à la menace de guerre et à l'intervention des superpuissances, devrait, lui aussi, se voir accorder la garantie d'un traité analogue, et mon gouvernement est prêt à s'associer aux autres pays africains pour atteindre cet objectif.

269. Ma délégation estime que la présente session devra prendre les mesures nécessaires pour mobiliser toutes les ressources disponibles, tant à l'échelon des gouvernements qu'à celui des organisations non gouvernementales et des individus, pour que s'éveille de plus en plus la conscience mondiale à la nécessité d'un désarmement effectif immédiat. Le programme d'action doit comprendre l'élaboration d'un plan global fondé sur l'évaluation approfondie de l'expérience du passé, des problèmes que représente le désarmement, des causes qui les motivent et de toutes les mesures immédiates, à court et à long terme, propres à éliminer la fabrication, l'utilisation et la diffusion des armes de destruction, y compris les armes nucléaires.

270. Dans le domaine nucléaire, mon gouvernement estime que les techniques nucléaires utilisées à des fins pacifiques servent utilement le progrès des peuples, et il estime que toutes les nations du monde ont le droit d'acquiescer ces connaissances, de les perfectionner et d'en faire l'échange. L'Agence internationale de l'énergie atomique devrait donc contrôler ces techniques et se charger d'élaborer les programmes en question.

271. Ma délégation appuiera, quant à elle, toutes les mesures que pourrait prendre l'Assemblée générale pour limiter et contrôler les armements dans le monde. Nous sommes particulièrement en faveur des recommandations avancées par le mouvement des pays non alignés en faveur d'une déclaration et d'un programme d'action, objectifs considérés comme réalisables et de nature à engager la communauté internationale dans la voie d'un désarmement réel. Nous appuyons également les recommandations du groupe d'experts-consultants, composé de 13 membres¹⁹, dont l'application par tous les Etats permettrait de parvenir à un désarmement effectif et assurerait, en outre, les bases appropriées au développement de la communauté internationale.

272. En conclusion, ma délégation est convaincue que la communauté internationale, qui par deux fois a subi les horreurs de la guerre, est incontestablement consciente de la gravité que revêt la menace actuelle de la course aux armements ainsi que du rôle particulier qui lui incombe, et notamment qui incombe plus particulièrement aux grandes puissances.

273. Ma délégation espère que cette session extraordinaire servira à exposer et à analyser les faits et qu'elle apparaîtra dans l'histoire des générations futures comme l'occasion où toute l'humanité se sera rencontrée, en vue d'édifier un monde prospère de paix, de concorde, de compréhension, de progrès et de bien-être social.

274. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Deux représentants ont demandé à intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse. Chacun sait que, conformément à la coutume établie lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, ces interventions ne devront pas excéder 10 minutes. Je donne tout d'abord la parole au représentant de la Bolivie.

275. M. ROLÓN ANAYA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais témoigner ma reconnaissance à la délégation du Chili qui a souligné l'importance de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de mon pays à la 5^e séance, lorsqu'il a exercé son droit de réponse.

276. Il est indéniable qu'après le problème du canal de Panama, réglé sur la base d'un traité établi sur des principes de justice entre deux Etats, le problème de la question de l'enclavement de la Bolivie est, de toutes les questions qui affectent le désarmement, la paix, l'intégration et le développement de l'Amérique latine, celui qui suscite la plus vive préoccupation.

277. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dressé une liste de faits objectifs pour souligner le sentiment de frustration que fait naître une négociation qui se déroule depuis si longtemps sans qu'aucun résultat pratique ne soit apparu. Il faut faire quelque chose lorsque les choses demeurent interminablement bloquées. Ne sommes-nous pas réunis ici pour faire sortir du terrain mouvant des bonnes intentions la nécessité mondiale du désarmement? Le problème pour la solution duquel la Bolivie a avancé, en 1977, une formule de paix, d'intégration et de développement, en prenant l'initiative concrète de proposer l'établissement d'un pôle de développement du Pacifique, n'est pas d'ordre simplement bilatéral; on peut le qualifier de trinational, voire de multinational, dès l'instant où la paix, le développement et l'intégration intéressent l'ensemble du continent.

278. Par ailleurs, pour être efficace, un dialogue ne doit pas simplement s'instaurer; il doit être en outre utile et aboutir à une conclusion. On ne saurait le laisser se dérouler comme un simple exercice diplomatique, dénué de toute réalité et en dehors du temps. Un dialogue véritable ne saurait s'établir s'il ne comporte pas des conclusions ou des objectifs, s'il n'est que simple divertissement. De même que ce problème n'est pas simplement bilatéral, il ne s'agit pas non plus d'un simple dialogue; j'irais jusqu'à dire qu'il s'agit d'un dialogue, si vous me permettez ce néologisme. Il affecte un autre pays, pas seulement en vertu d'un traité, mais en vertu de la gravitation historique et naturelle qu'exerce ce pays dans cette zone.

279. La Bolivie n'assume pas une attitude négative, mais s'appuie sur le principe : pas d'exclusivisme ni d'exclusion.

280. Nous ne nous fermerons jamais à l'éventualité de rouvrir des négociations à propos d'une situation si douloureuse et qui nous affecte si vivement. La Bolivie désire ardemment une solution de paix, une intégration et un développement tenant compte des intérêts de la Bolivie, qui peuvent se résumer par un accès à la mer — c'est-à-dire quelque chose d'aussi concret et d'aussi pratique que la baie de Walvis, que nous réclamons, conjointement avec le monde entier, pour la Namibie, en Afrique —, mais qui entraînent des bénéfices directs pour le Chili ou le Pérou, dans des conditions de coparticipation intégrée sur la base du développement de tous.

¹⁹Voir *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.IX.1).

281. Nos aspirations communes ne peuvent pas manquer de trouver un point de coïncidence pratique. En ce moment même, la Bolivie connaît une période de transition démocratique vers l'élection de ses pouvoirs publics. Mais tous les Boliviens souhaitent une négociation positive qui n'élude rien, qui soit fermement constructive et qui apparaisse vraiment utile pour la Bolivie, tout en convenant également au Chili et au Pérou. Entre-temps, l'établissement d'une zone de paix, comme celle qui est prévue dans le projet de résolution et dans le plan d'action du désarmement soumis par le Comité préparatoire [voir A/S-10/I], reçoit l'appui résolu de ma délégation. Nous souhaitons l'établissement de cette zone dans le Pacifique et dans toute l'Amérique latine, en faveur de l'intégration et du développement de tous les peuples de notre région; nous souhaitons donc contribuer à concrétiser la doctrine de Tlatelolco et la Déclaration de Ayacucho, dans le cadre de la dernière initiative prise par le Venezuela, que nous appuyons et à laquelle nous apporterons toute notre contribution au cours de cette assemblée générale.

282. M. DÍEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Le représentant de la Bolivie a porté au niveau multilatéral une situation qui intéresse les trois pays de la région. Le Chili a toujours écouté avec attention toute demande en provenance de la Bolivie pour régler son problème d'accès à la mer. Ce fut sur l'initiative du Président du Chili que se réunirent à Charaña les Présidents de la Bolivie et de mon pays. C'est le Gouvernement du Chili qui, en décembre 1975, a proposé de concrétiser les bases d'une négociation, bases qui furent acceptées par la Bolivie dans leurs grandes lignes.

283. Ultérieurement, nous avons tenu les réunions qui devaient s'ensuivre logiquement pour le règlement d'un problème complexe qui touche non seulement aux intérêts du Chili et de la Bolivie, mais qui est régi par deux traités : un traité avec le Pérou et le traité de paix et d'amitié signé avec la Bolivie en 1904.

284. Lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères du Pérou, de la Bolivie et du Chili, pendant l'Assemblée générale de l'année passée, ici même, à New York, il fut décidé que chaque ministre des affaires étrangères nommerait un représentant pour faciliter la recherche de formules de solution. Le Gouvernement de la Bolivie n'a pas nommé son représentant, contrairement aux autres participants à la réunion.

285. Au cours de cette même réunion, nous avons pris connaissance d'une déclaration faite par le président Banzer au journal *Presencia*, déclaration transmise par l'agence Ansa. Dans cette déclaration, le Président de la Bolivie disait que, pour se prononcer sur un échange de territoire, qui est ce que la Bolivie avait accepté au début avec le Chili, il préférerait que cette décision soit prise par un congrès librement élu en Bolivie et que, par conséquent, il demandait une pause dans les négociations.

286. Par la suite, la Bolivie a suspendu ses relations diplomatiques avec le Chili.

287. Le moyen à la disposition de la Bolivie — et je répète ce que j'ai dit il y a quelques jours devant cette assemblée générale — pour arriver à la satisfaction de ses aspirations est le dialogue direct avec le Chili sur la base de compensations territoriales et dans le respect de tous les traités en vigueur qui affectent la situation de la zone. Mon pays a toujours été et continue d'être disposé à avoir les conversations et à faire les démarches qui seront nécessaires pour que la Bolivie fasse une réalité de ce qui aujourd'hui n'est pas un droit, à travers le territoire chilien. L'accès à la mer par le territoire chilien sera le couronnement des relations amicales entre des pays frères, sur la base d'un échange territorial et dans le respect de tous les traités en vigueur, dont le Gouvernement du Chili réaffirme à nouveau aujourd'hui le caractère intangible.

La séance est levée à 18 h 50.